

CHRONIQUE POLITIQUE

PROLOGUE

L'année 1961 a été dominée en Afrique du Nord par trois événements de grande importance : la mort du roi Mohammed V et l'avènement de son fils Hassan II; le conflit franco-tunisien à propos de Bizerte; en Algérie, la tentative vite avortée des généraux Challe, Salan, Zeller et Jouhaud et l'échec des négociations d'Evian.

I. — La mort inopinée du roi Mohammed V a d'abord plongé le Maroc dans une stupéfaction affligée. L'avènement de son fils n'a donné lieu à aucune difficulté ni à aucun incident et tout de suite le jeune souverain a marqué son intention de prendre en main les affaires et de diriger le pays comme l'avait fait son père et comme il l'avait lui-même fait pendant les dernières années du règne précédent. Il a même réussi à constituer en juin 1961 un ministère d'unité nationale où tous les partis étaient représentés à l'exception du Parti Communiste interdit et de l'Union Nationale des Forces Populaires qui n'a pas accepté les offres de participation qui lui étaient faites. Même avec cette restriction la constitution d'un pareil ministère pouvait être considérée comme un succès du jeune roi.

Néanmoins le roi Hassan ne pouvait pas jouir du même prestige que son père car il ne bénéficiait pas de la même auréole de martyr et sa relative jeunesse constituait pour lui un handicap. L'opposition l'a bien compris et n'a guère ménagé, non pas le souverain lui-même, mais son gouvernement. C'est ainsi que des attaques violentes ont été lancées par l'Union Marocaine du Travail contre M. Douiri, Ministre de l'Economie nationale et qu'à diverses reprises les membres de l'opposition ont protesté contre le pouvoir personnel. Toutefois, aucun incident sérieux ne mérite d'être signalé dans le domaine de la politique intérieure marocaine.

La vie politique du Maroc a été troublée, comme les années précédentes, par certains épisodes de la guerre d'Algérie. Au mois de novembre notamment, la grève de la faim entreprise par Ben Bella et ses co-détenus a suscité une vive émotion dans les milieux marocains. Emportés par leur passion des manifestants ont été jusqu'à mettre à sac l'Ambassade de France à Rabat et le roi Hassan a envoyé à Paris une mission politique marocaine pour tâcher d'obtenir du Gouvernement français des améliorations au sort des détenus algériens en France.

Enfin, les milieux politiques marocains ont été déçus par l'admission de la République Islamique de Mauritanie au sein de l'O.N.U., ils se sont cependant résignés devant le fait accompli.

Ainsi, une situation intérieure moins troublée qu'on aurait pu le croire par un changement de règne, une attention toujours vigilante à la question algérienne, une déception du côté de l'O.N.U. tels sont les faits principaux d'une année fertile en événements mais sans perturbations graves.

II. — L'année avait bien commencé pour la Tunisie puisque Bourguiba, président de la République, avait enfin été invité en France par le général de Gaulle. Si l'on en croit les communiqués officiels publiés à l'issue de la rencontre de Rambouillet, aucune difficulté sérieuse n'avait surgi entre les deux chefs d'Etat. Certes, il avait été question de Bizerte mais, si le général de Gaulle avait laissé entendre que les troupes françaises l'évacueraient un jour, Bourguiba avait admis que cette évacuation pourrait ne pas être immédiate.

Aussi fut-on surpris lorsqu'au début de juillet le Gouvernement tunisien en vint à poser de nouveau la question de Bizerte en des termes pressants sinon comminatoires, et que brusquement le peuple tunisien se mit à manifester sur ce sujet.

Bizerte était l'un des éléments du problème mais ce n'était pas le seul, ni même, probablement, le principal. En même temps que l'évacuation de Bizerte, le Gouvernement tunisien demandait aussi de la manière la plus pressante une rectification des frontières sahariennes de la Tunisie. Il est probable aussi que des difficultés intérieures et vraisemblablement une certaine tension dans les relations entre le Gouvernement tunisien et le G.P.R.A. jouaient leur rôle dans ce revirement soudain. Il est vraisemblable en outre que le Gouvernement tunisien s'était trompé dans ses calculs sur les réactions éventuelles du Gouvernement français. Au bout de peu de jours le sang coulait et les relations entre la France et la Tunisie pouvaient paraître très gravement compromises.

Cependant, au début de septembre le Gouvernement tunisien se déclara prêt à négocier. Dès les premiers jours d'octobre les troupes françaises regagnaient leurs bases de départ et les enseignants français pouvaient de nouveau participer à l'instruction des jeunes Tunisiens, la rentrée scolaire étant seulement retardée de quelques jours.

A la suite de quoi le Gouvernement tunisien tenta d'engager des négociations plus générales avec la France au sujet de l'avenir de la base de Bizerte et marqua même son intention de donner à l'affaire un caractère international. Les rapports culturels entre la France et la Tunisie furent les premiers à reprendre leur cours normal, puis au début de décembre une rencontre franco-tunisienne put être organisée à Rome, au cours de laquelle, sans négocier à proprement parler, on put lancer les prodromes d'une négociation.

Pendant ce temps l'affaire de Bizerte entraînait certaines conséquences dans la politique intérieure tunisienne. Au début d'octobre l'hebdomadaire

Afrique-Action, dirigé par M. Masmoudi, lançait une attaque sans détours contre le pouvoir personnel, et le lendemain M. Masmoudi quittait le Gouvernement tunisien. Un mois plus tard il était exclu du Néo-Destour par une décision du Bureau Politique prise le 17 novembre, cependant que, par une sorte de compensation, l'ancien chef syndicaliste Ahmed Ben Salah, devenu ministre, était appelé à siéger pour la première fois au Bureau Politique du Parti.

Ainsi l'affaire de Bizerte, dont tous les ressorts secrets ne sont pas encore connus, avait provoqué des remous considérables et dans les relations extérieures de la Tunisie et dans son équilibre intérieur. On notera aussi qu'au plus fort de l'affaire de Bizerte M. Salah Ben Youssef, chef de l'opposition inconciliable contre le Président Bourguiba, avait été assassiné dans des conditions mystérieuses en Allemagne. On peut penser que l'opposition devenue publique de M. Masmoudi n'était pas aussi grave pour le président Bourguiba que celle de Ben Youssef. D'ailleurs les péripéties de l'affaire de Bizerte avaient aussi permis au Gouvernement tunisien de renouer des relations normales avec celui de la République arabe unie. Si donc l'affaire de Bizerte avait entraîné des conséquences sérieuses pour les relations franco-tunisiennes et certainement renforcé une opposition latente à l'égard du président Bourguiba à l'intérieur du pays, elle avait toutefois permis au Gouvernement tunisien de renouer avec l'Egypte et avait au moins coïncidé avec la disparition du principal adversaire de M. Bourguiba.

III. — En Algérie, l'année 1961 fut une période d'attente anxieuse et agitée, attente déçue puisque beaucoup avaient espéré que l'année ne se terminerai pas sans que les combats eussent cessé, attente rendue plus nerveuse encore par une série d'événements très graves.

Le premier fut la tentative des généraux Challe, Zeller, Salan et Jouhaud pour s'emparer du pouvoir en Algérie, tentative rapidement avortée, on le sait, mais qui, en dépit d'un procès retentissant, n'a pas été complètement éclaircie, tant s'en faut. Aussitôt après cet échec qui en principe n'avait affecté que les seuls militaires, l'organisation de l'armée secrète (O.A.S.) s'installait en Algérie sous les ordres des généraux Salan et Jouhaud qui avaient réussi à s'échapper et vivaient dans la clandestinité.

Si brève qu'elle ait été, l'affaire du putsch fut lourde de conséquences. La population algérienne, déçue par l'attitude de l'armée dans son ensemble, était prête maintenant à organiser sa propre défense avec ceux des militaires qui se joindraient à elle : c'est de cette attitude psychologique qu'est réellement née l'O.A.S. D'autre part, bien qu'il eût réprimé sans difficultés le soulèvement et qu'il eût rencontré l'adhésion de la majeure partie de l'armée et de l'opinion publique métropolitaine, le Gouvernement français savait qu'il lui fallait maintenant lutter sur deux fronts : contre un F.L.N. qui ne désarmait pas encore et contre les tentatives de subversion de l'O.A.S. Dans ces conditions les représentants de la France en Algérie, civils et militaires, se trouvaient dans une situation matériellement inconfortable et moralement très pénible. La plupart avaient montré qu'ils étaient décidés à faire leur devoir, mais sans enthousiasme.

Le soulèvement du 22 avril eut aussi pour conséquence que le F.L.N. finit par se persuader que le Gouvernement français renonçait sans équivoque à l'idée de l'Algérie française et qu'il était peut-être temps de causer avec lui. Les prémices des pourparlers ne furent pas commodes car le G.P.R.A. entendait être considéré comme seul interlocuteur, alors que le Gouvernement français se montrait enclin à discuter de l'avenir de l'Algérie avec les représentants des principales tendances politiques algériennes, notamment Messali Hadj, chef du Mouvement national Algérien. Après divers incidents sur ce sujet le Gouvernement français, qui tenait décidément à engager des conversations, accepta un dialogue avec le F.L.N.

Il eut lieu en deux temps, en juillet et en août, à Evian d'abord, puis au château de Lugrin, sans aboutir à un résultat car les points de vue des deux interlocuteurs étaient encore trop éloignés pour qu'un accord pût être en vue. Deux questions principales servaient de pierre d'achoppement : le statut des Français d'Algérie que le Gouvernement français aurait voulu voir former un groupe politique tandis que le F.L.N. acceptait seulement de leur donner des garanties à titre individuel pour leurs personnes et leurs biens; le statut du Sahara que le G.P.R.A. tenait pour partie intégrante du territoire algérien alors que le Gouvernement français aurait souhaité maintenir l'Organisation Commune des Régions Sahariennes sous une forme ou sous une autre. Tel est le résumé que fit M. Joxe, chef de la délégation française à l'issue des pourparlers de Lugrin.

Mais très vite le général de Gaulle tira les leçons de cette négociation sans résultat : dans une conférence de presse du mois de septembre il admettait que le Sahara fût partie intégrante de l'Algérie et plus tard, dans une allocution radiodiffusée du 2 octobre, il évoquait l'idée d'un Etat algérien indépendant.

Jusqu'à la fin de l'année la situation resta en l'état : le Gouvernement français donnait des preuves de bonne volonté comme les mesures de grâce prises par le Président de la République à la fin de l'année en faveur de 2 500 condamnés algériens. Le G.P.R.A., tout en exprimant sa méfiance à l'égard d'un éventuel néo-colonialisme et tout en se montrant très susceptible sur les prérogatives du futur Gouvernement algérien, lançait plusieurs appels à l'intention des Français d'Algérie, leur proposant, sauf à ceux qui s'étaient ralliés à l'O.A.S., une collaboration dont les données générales restaient pourtant vagues.

Des incidents sérieux survenus dans la région parisienne le 17 octobre, puis la grève de la faim entreprise par les détenus algériens au début de novembre et terminée seulement le 20 du même mois, des heurts sanglants survenus à Oran à la fin de novembre entre Européens et Musulmans rendaient encore un peu plus difficile la reprise du contact entre le Gouvernement français et le G.P.R.A., bien que l'assemblée générale de l'O.N.U. la leur eût recommandée. Le 6 décembre, le Gouvernement français déclara l'O.A.S. dissoute : c'était manifester une fois de plus sa ferme résolution de s'opposer à l'action des extrémistes européens comme il continuait à s'opposer à l'action subversive du F.L.N.

Bref, si à la fin de l'année rien n'était encore vraiment résolu, il apparais-

sait néanmoins que le Gouvernement français était prêt à traiter avec le F.L.N. et à régler le problème algérien non plus seulement sur le plan militaire mais aussi sur le plan politique.

L'ALGERIE EN 1962

Ce pays si longtemps en guerre a fini par connaître une paix relative, une paix de principe au moins, dans le courant de l'année 1962. En effet, un accord signé par le Gouvernement français et le G.P.R.A. le 18 mars à Evian prévoyait le cessez-le-feu pour le lendemain en Algérie, cessez-le-feu effectif, si l'on excepte quelques rares incidents, entre les troupes françaises et l'A.L.N. algérienne, mais cruellement troublé, particulièrement à Alger et à Oran, par l'action violente de l'O.A.S.

Puis le 17 juin, une partie de l'O.A.S. traita à son tour avec le F.L.N. plutôt qu'avec le G.P.R.A. A Alger, ce nouveau cessez-le-feu s'avéra efficace dès le début; il n'en fut pas de même à Oran où, pendant quelques temps encore, la violence fit rage.

Néanmoins le scrutin d'autodétermination prévu à Evian put avoir lieu dans presque toute l'Algérie le 1^{er} juillet, à la suite de quoi le Président de la République française proclama l'indépendance de l'Algérie le 3 et fit remettre les pouvoirs à l'Exécutif Provisoire qui avait vu le jour au lendemain des accords d'Evian.

Avant même que l'Algérie fût devenue indépendante, le G.P.R.A. avait éclaté dès le mois de juin et le conflit entre le G.P.R.A., les militaires algériens et plusieurs hommes politiques de premier plan, fut rendu public la veille même du scrutin d'autodétermination. Pendant près de trois mois, les diverses tendances se heurtèrent plus ou moins violemment dans un tragique climat d'anarchie, au point qu'en plusieurs occasions et dans plusieurs villes, la masse algérienne finit par manifester sa déception et son mécontentement aux cris de : « Sept ans, ça suffit » (*Seba'a snine baraka*).

Finalement, le peuple algérien put élire une assemblée constituante le 20 septembre; M. Ben Bella, qui avait déjà réussi à s'imposer pendant la période d'incertitude, constitua un Gouvernement et obtint l'investiture de l'assemblée le 29 septembre. L'Algérie entra enfin dans un calme qui n'a plus été gravement troublé jusqu'à la fin de l'année.

Tel est le schéma d'une évolution politique si riche en péripéties qu'elle éclipse presque ce qui s'est passé en Tunisie et au Maroc. Il convient tout d'abord de pousser davantage l'analyse des faits algériens.

A. — JUSQU'AUX ACCORDS D'EVIAN

A la suite de l'échec des pourparlers d'Evian et de Lugrin pendant l'été de 1961, le Gouvernement français s'était montré de plus en plus décidé à régler l'affaire algérienne en admettant peu à peu les points de vue du G.P.R.A. : il l'avait en fait considéré comme le seul « interlocuteur valable » puisqu'aucune autre tendance que la sienne n'avait été admise aux négociations d'Evian et de Lugrin; il avait admis l'hypothèse d'une République algérienne indépendante et la thèse du G.P.R.A. selon laquelle le Sahara faisait partie intégrante de l'Algérie : bien peu de choses séparaient maintenant les deux parties.

Dès le début de 1962, le Gouvernement français fit connaître sans ambage qu'il était décidé à en finir. Le 4 janvier, devant le Conseil général du département d'Indre-et-Loire, le Premier Ministre déclara que le Gouvernement travaillait à hâter le cessez-le-feu, tandis que le commandement français en Algérie préparait le retour en France de deux divisions qui quitteraient l'Afrique au milieu de février. Un discours radiodiffusé du général de Gaulle en date du 5 février confirma sa volonté de dégagement. Les menées subversives de l'O.A.S. n'empêchent pas, disait-il, que « nous approchions de l'objectif qui est le nôtre... réaliser la paix et aider l'Algérie à prendre en main son destin en y ménageant aussitôt la création d'un Exécutif Provisoire et en nous tenant prêts à reconnaître ce qui ne manquera pas de sortir de l'autodétermination, c'est-à-dire un Etat souverain et indépendant ». Il ajoutait que la France ferait prochainement connaître dans le détail ses propositions et ses offres.

Peu auparavant d'ailleurs, le Gouvernement français et le G.P.R.A. avaient publié le 2 février, des communiqués séparés où était fait le point des négociations en cours. Trois points essentiels demeuraient en litige : le premier concernait le statut des Européens dans une Algérie indépendante : le G.P.R.A. se refusait à leur concéder ce qu'il considérait comme d'inadmissibles privilèges, c'est-à-dire une organisation communautaire, la double citoyenneté française et algérienne et une représentation proportionnelle à leur influence et non pas à leur nombre.

Le deuxième point en litige portait sur les bases militaires que la France souhaitait conserver en Algérie. Le G.P.R.A. se déclarait prêt à répondre à la demande du Gouvernement français, mais pour une durée beaucoup plus limitée que celle que prévoyaient les négociateurs français.

Enfin, de sérieuses divergences portaient sur la composition de l'Exécutif provisoire. Le G.P.R.A. proposait qu'il fût composé pour moitié de représentants du F.L.N. et de Français d'Algérie, tandis que le Gouvernement français pensait y faire entrer un tiers de Français d'Algérie, un tiers de représentants du F.L.N. et un tiers de représentants des autres tendances musulmanes.

En face du pouvoir français et du F.L.N. se dressait l'O.A.S. soutenue par un nombre énorme de Français d'Algérie. Non contente de perpétrer des

violences souvent mortelles et de fomenter des grèves en Algérie, elle inaugurerait le 3 janvier une série d'assassinats politiques en France en tuant M. Locussol, fonctionnaire de l'administration financière de tendance communiste.

Elle déclarait le 18 janvier qu'elle considérait comme des déserteurs, avec toutes les conséquences que cela pouvait comporter, les Français qui quitteraient le pays, bientôt appuyée, quoique avec plus de modération, par le Conseil National des Français d'Algérie qui, devant son premier congrès à Montpellier le 27 janvier, invitait les Français d'Algérie à ne pas quitter la « terre natale ».

Un peu plus tard, l'une des personnalités favorables à l'Algérie française, M. Auguste Arnould, lançait la campagne « Je suis Français » : les Algériens, européens ou musulmans, étaient invités à signer la déclaration suivante : « Je suis citoyen de la République française une et indivisible ». Dès le 17 février, le comité responsable de la campagne annonçait avoir reçu 400 000 signatures. Ce chiffre passait à 600 000 le 4 mars, 750 000 le 11 et 850 000 le 1^{er} avril.

Pour lutter contre l'action de l'O.A.S. et de ses sympathisants, le Gouvernement français mit en place le 26 janvier plusieurs mesures de coercition : désormais les atteintes à la sûreté de l'Etat relèveraient des tribunaux militaires et l'emploi de l'internement administratif serait généralisé.

Bref, en ce début d'année, les autorités françaises ne se bornaient plus, comme par le passé, à mener une lutte sévère contre le F.L.N. (les bilans publiés par le commandant en chef prouvent que cette lutte demeurait active), mais tentaient de s'opposer comme elles pouvaient à l'action subversive de l'O.A.S.

Elles n'étaient pas les seules à agir dans ce sens : une grande partie de l'opinion française se dressait contre l'O.A.S. ; une manifestation populaire fut organisée à Paris dans ce sens, le 8 février ; elle donna lieu à de graves heurts entre les manifestants et la police : huit personnes y trouvèrent la mort.

Le Gouvernement français commençait aussi à songer à l'accueil en France des Européens et des Musulmans qui quitteraient l'Algérie, ce que, jusque là, il n'avait pas fait, au moins publiquement : le 6 février, M. Boulin, secrétaire d'Etat aux rapatriés, mettait sur le chantier un plan d'accueil en France de 25 000 familles algériennes par an ; dès cette date on pouvait juger l'objectif bien modeste. Un peu plus tard, le même M. Boulin faisait savoir que 10 % des logements en construction dans la Métropole seraient réservés aux rapatriés d'Algérie.

Du côté algérien, le Parti Communiste, comme il le faisait fréquemment depuis 1956, proclama de nouveau son entière identité de vues avec le F.L.N., allant jusqu'à se déclarer partie intégrante du Front, sans attirer commentaire ni réplique.

Au Maroc, le G.P.R.A. connut de sérieuses difficultés du côté de ses troupes stationnées dans ce pays avec M. Ferhat Abbas dans leur jeu. M. Bel-

kacem Krim s'efforça de concilier les deux tendances au milieu de janvier, préfiguration des événements qui devaient se produire à la fin de juin.

Outre le F.L.N. et le Parti Communiste, on peut noter les réactions de M. Messali Hadj lorsque l'accord entre le Gouvernement français et le G.P.R.A. devint quasi-certain : le chef du Mouvement National Algérien formula le 20 février les plus expresses réserves sur des « accords qu'il ignorait » et les renouvela au cours de l'entretien qu'il eut avec M. Joxe le 24 février. Mais il savait bien que, depuis les négociations d'Évian et de Lugrin, il n'avait plus de vraie existence politique, puisque la France avait choisi de négocier avec le seul G.P.R.A. Il ne voulait pas mourir et rappelait au monde qu'il était encore là, sans probablement se faire d'illusion sur l'efficacité de son intervention.

On peut noter aussi que, le 25 janvier, les parlementaires musulmans, membres du Rassemblement Démocratique Algérien (18 députés et 14 sénateurs) se prononcèrent contre une éventuelle partition de l'Algérie. Protestation hors de saison, puisque le Gouvernement français se conduisait comme s'il avait affaire à une Algérie une et indivisible. Si certains songeaient encore à cette solution, à laquelle beaucoup avaient pensé comme à un moindre mal en 1961, aux yeux du Gouvernement, elle ne servait plus guère que comme un moyen de pression sur le F.L.N., sans plus.

La population musulmane dans son ensemble garda le silence pendant ces deux mois et demi, comme elle l'avait presque toujours fait depuis le 1^{er} novembre 1954. Elle n'osait presque plus espérer l'arrêt des combats et des violences qui l'atteignaient depuis sept ans, mais se demandait tout de même, si n'allait pas se produire le double impossible de la paix et de l'indépendance et se faisait plus petite que jamais pour ne pas gêner le cours du destin.

Enfin, du 22 au 28 février, le C.N.R.A. se réunit à Tripoli de Libye et autorisa le G.P.R.A. à poursuivre avec la France des négociations qui allaient bon train.

En effet, les négociateurs se rencontrèrent de nouveau aux Rousses dans le Jura du 11 au 19 février; dès le 13 on parlait de coopération franco-algérienne dans le camp du F.L.N. A l'issue de ses rencontres avec les Algériens, le 19 février M. Joxe confirma la rumeur en ces termes : « La négociation a eu pour but le retour à la paix dans la perspective d'une association étroite entre la France et l'Algérie sur la base de l'autodétermination ». Le cessez-le-feu n'était pas encore atteint, puisque le Gouvernement français, d'un côté, le G.P.R.A. et le C.N.R.A. de l'autre devaient prendre connaissance des documents élaborés aux Rousses pour examiner si les négociations devaient être poursuivies; mais tout le monde commençait à penser que l'accord était proche. Le remplacement des Sections administratives spécialisées (S.A.S.) et des Sections administratives urbaines (S.A.U.) par des Centres d'Aide Administrative confirmait cette impression. S.A.S. et S.A.U. avaient constitué l'un des outils essentiels de la politique de pacification menée par l'armée. Leur disparition montrait bien qu'un bouleversement politique ne tarderait pas.

De leur côté, les Algériens s'acheminaient vers la fin des combats : le ministre de l'information du G.P.R.A. annonça le 28 février que le C.N.R.A.

autorisait les membres de l'exécutif algérien à poursuivre les négociations en vue du cessez-le-feu.

Ces négociations, cette attente, ces espoirs se détachaient sur un fond de violences accrues, les unes imputables aux commandos du F.L.N., les plus nombreuses de loin déclenchées par l'O.A.S. ou des groupements similaires : grèves, attentats au plastic, voitures piégées, assassinats, enlèvements, voire batailles rangées, qui faisaient de nombreux morts et blessés, surtout musulmans, et entraînaient des mesures d'exception, des arrestations et des emprisonnements : Alger, Oran, Bône à un moindre degré étaient devenues des villes où il ne faisait pas bon vivre. Le 6 mars, le pipe-line d'Edjelé à la Skhira fut saboté; le 15, l'écrivain Mouloud Feraoun et cinq autres délégués aux Centres Sociaux tombaient sous les balles d'un commando de l'O.A.S., deux attentats entre mille.

Néanmoins les délégations du Gouvernement français et du G.P.R.A. se réunirent de nouveau à Evian du 7 au 15 mars pour mettre définitivement au point les modalités du cessez-le-feu et de la coopération franco-algérienne. Le 17, M. Ben Bella et ses co-détenus purent prendre directement contact avec les négociateurs algériens, cependant que les deux gouvernements prenaient connaissance du détail des accords conclus. La signature du cessez-le-feu eut lieu le 18 mars à 17 h. 30; le lendemain furent publiés par les deux gouvernements les déclarations conjointes que l'on connaît sous le nom d'accords d'Evian. En même temps, le Gouvernement français annonçait la nomination de M. Christian Fouchet comme Haut-Commissaire en Algérie et la libération de M. Abderrahmane Farès, incarcéré depuis plusieurs mois en France. M. Ben Bella et ses compagnons de captivité avaient été remis aux autorités marocaines dès le 18 mars.

On n'insistera pas ici sur le contenu des accords d'Evian qui sera examiné dans la chronique diplomatique. On se contentera de rappeler qu'outre la convention militaire qui précisait les modalités du cessez-le-feu, les accords comprenaient d'abord une déclaration générale où l'on trouvait énoncées les dispositions relatives à la consultation populaire par laquelle les habitants de l'Algérie devaient décider de l'avenir du pays, et à l'organisation des pouvoirs publics jusqu'à ce référendum, ainsi que les principaux points de la future coopération franco-algérienne : pour les quelques mois à venir, l'Algérie serait placée sous l'autorité d'un Haut-Commissaire français et administrée par un Exécutif provisoire composé d'Algériens et de Français d'Algérie; un Tribunal de l'Ordre public complétait ces institutions provisoires. Il était stipulé aussi que, pendant trois ans, les Français d'Algérie jouiraient des droits civiques algériens, sans abandonner leur nationalité française.

Sept déclarations complétaient celle-là et la précisaient : déclarations des garanties, les principes relatifs à la coopération économique et financière, à la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara, à la coopération culturelle, à la coopération technique, aux questions militaires et au règlement des différends éventuels.

B. — DES ACCORDS D'EVIAN AU RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION

Les accords signés, il fallait les mettre en pratique. En ce qui concernait les autorités françaises et l'opinion métropolitaine, aucune difficulté sérieuse n'apparaissait. Le Gouvernement avait voulu ces accords et était bien décidé à les appliquer. Le 20 mars, le général de Gaulle adressa au Parlement un message dans lequel il annonçait son intention de « soumettre au référendum un projet de loi comportant l'approbation des déclarations gouvernementales du 19 mars », conformément à l'article 11 de la Constitution. Le lendemain furent publiés au *Journal Officiel* plusieurs décrets relatifs à la consultation populaire fixée au 8 avril. Les Français de la Métropole devaient répondre à la question suivante : « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ? ». Ce projet de loi autorisait le Président de la République à conclure tous accords jugés nécessaires si le peuple algérien choisissait « de constituer l'Algérie en un Etat indépendant coopérant avec la France », et à prendre toutes mesures en Algérie pendant la période transitoire dont la durée n'était pas encore fixée.

La droite du Parlement réagit vivement contre la politique du gouvernement, tandis que tous les autres groupes politiques exprimaient leur accord, parfois assorti de réserves diverses; bref une forte majorité se groupait autour des accords. Il en fut de même dans le pays tout entier où le référendum du 8 avril donna les résultats suivants :

Abstentions : 25,03 %.

Votants : 9 480 676.

Oui : 8 156 511.

Non : 794 154.

Nuls : 530 011.

On dira donc que, sur le plan métropolitain, l'affaire algérienne pouvait être considérée comme réglée. Indifférence, lassitude, bon sens ou œuvre de justice ? Les interprétations variaient selon les individus et les groupes idéologiques. Mais le fait était là : le peuple de France acceptait l'indépendance de l'Algérie à une très forte majorité, car personne ne doutait que le vote d'autodétermination ne dût être en faveur de l'indépendance.

Fort de cette approbation populaire, le Président de la République, bientôt secondé par un nouveau gouvernement présidé par M. Georges Pompidou, entreprit d'appliquer les accords d'Evian en mettant en place des institutions provisoires et en préparant le référendum algérien avec les nouveaux responsables de l'administration algérienne. En France, les questions sahariennes, qui dépendaient d'un ministère particulier, furent jointes aux Affaires algériennes le 3 mai. L'application du cessez-le-feu par les militaires des deux camps fut en général convenable et donna lieu à un petit nombre d'incidents, notamment dans la seconde quinzaine d'avril. On constata en somme que l'armée française obéissait, quoique sans doute la mort dans l'âme. De son

côté, l'A.L.N. ne tentait pas d'abuser de ce qu'elle pouvait considérer comme une victoire. Des deux côtés, bien qu'avec des sentiments différents, les militaires observaient la discipline.

Il en était de même pour la population musulmane en Algérie : pas de manifestations, pas de déchaînement, une stricte attitude de patience, même en face des violences européennes. On peut interpréter ce comportement de diverses manières qui renferment peut-être toutes une part de vérité : l'usure et la passivité après sept ans de cruelles épreuves, une résignation apprise au cours des siècles, la crainte de ruiner, par des gestes inconsidérés, l'espoir de la paix enfin retrouvée, mais si incertaine encore. Toutefois, l'on ne saurait négliger les consignes de calme à tout prix lancées par le G.P.R.A. et fidèlement transmises et répétées par les responsables locaux du F.L.N. On ne pouvait douter après cela qu'une bonne partie de la population musulmane fît confiance au F.L.N. et fût solidement encadrée par lui. En quelques occasions seulement, les Musulmans, exaspérés par les meurtres dont les leurs étaient victimes, réagirent à Oran, par exemple, les 10 et 23 mai, à Alger le 7, parfois même en dehors de ces deux villes en enlevant des Européens soupçonnés d'être membres de l'O.A.S. Une fois même, le 14 mai, des commandos musulmans circulèrent dans l'agglomération algéroise en usant de leurs mitraillettes, pour donner un « avertissement » à l'O.A.S., fut-il précisé le lendemain : cette fois, l'A.L.N. réagissait probablement beaucoup plus pour apaiser un instant la sourde colère des Musulmans que pour intimider l'O.A.S.

Les Européens d'Algérie, eux, se laissèrent aller à l'exaspération que leur inspiraient les accords d'Evian. En prirent-ils vraiment connaissance ? C'est peu probable en ce qui concerne la masse européenne, c'est certain quand il s'agit de ses chefs. Connus ou non dans le détail, ces accords établissaient l'irréparable aux yeux de la plupart ; désormais, les Musulmans allaient prendre le pouvoir en Algérie, cela ne pouvait faire de doute, et un pareil renversement de situation était considéré comme inadmissible : il fallait l'empêcher à tout prix. Ces gens hors d'eux-mêmes espéraient-ils faire revenir le Gouvernement français sur sa décision comme ils avaient essayé de le faire lors de la triste « affaire des barricades » en 1960 ? Nourrissaient-ils l'illusion qu'ils prendraient le pouvoir, comme l'avaient tenté Challe et ses camarades en avril 1961 ? Les archives secrètes de l'O.A.S., s'il en existe, le révéleront peut-être un jour. Mais les violences stupéfiantes qui furent perpétrées pendant la période transitoire amènent à supposer que beaucoup d'Européens au moins se laissaient simplement aller à la rage aveugle d'avoir perdu la partie, ou plus encore au désespoir, estimant que tout désormais était perdu pour eux.

Dès l'annonce des accords, ils se mirent en grève, mais bientôt passèrent à l'attaque : le 20 mars, des obus de mortier atteignaient la place du Gouvernement à Alger tuant 24 personnes et en blessant 67 autres ; le 21, Oran était le théâtre d'une fusillade entre Européens et militaires (10 morts, 16 blessés) ; le 23 des combats de rue avaient lieu dans le quartier de Bab-el-Oued à Alger, avec intervention de véhicules blindés et d'avions et le Président de la République donnait l'ordre de briser l'insurrection ; le 26, dans des condi-

tions qui jusqu'à présent n'ont pas été déterminées avec précision, la troupe ouvrait le feu sur la foule qui manifestait en faveur des habitants de Bab-el-Oued : 41 morts et 130 blessés; le soir même, par représailles, des commandos de l'O.A.S. tuaient 16 Musulmans et en blessaient 11 autres. Ce n'était qu'un commencement : les principales villes, Alger, Oran, Bône, Constantine et d'autres à un moindre degré allaient connaître pendant trois mois ou plus accrochages, perquisitions, arrestations, patrouilles, attentats à la mitrailleuse ou au plastic, vols dans les banques, grèves; une atmosphère de terreur, de méfiance, d'incertitude totale. Les malades eux-mêmes ne restèrent pas à l'abri des coups, puisqu'un commando de l'O.A.S. attaqua le 3 avril la clinique musulmane du quartier de Beau Fraisier à Alger où 9 malades furent assassinés.

Les appels au calme demeurèrent longtemps vains, qu'ils vinssent des pouvoirs publics, du G.P.R.A., des autorités spirituelles du pays; un prêtre catholique, l'abbé Therer, curé à Birmandreïs, paya même de sa vie, le 16 mai, le fait d'avoir signé cinq jours auparavant un appel à la réconciliation des communautés algériennes.

Les mesures prises par le Gouvernement ne s'avérèrent pas plus efficaces : ni l'arrestation de l'ex-général Jouhaud le 25 mars, ni celle de l'ex-général Salan le 20 avril ne réduisirent l'activité de l'O.A.S. Tout se passa au contraire comme si les mesures policières, militaires et judiciaires, par exemple la condamnation à mort de Jouhaud le 14 avril, exaspéraient encore la fureur de l'O.A.S. D'ailleurs beaucoup de décisions gouvernementales jugées nécessaires entraînaient un résultat analogue à celui que visait l'O.A.S. : elles désorganisaient encore un peu davantage la vie de ce malheureux pays, qu'il s'agît des bouclages fréquents, de la fermeture d'une partie du port d'Alger le 11 avril, des lycées et facultés le 9 du même mois, etc... L'O.A.S. de son côté, multipliait les attaques contre les banques, les bureaux de poste, les bâtiments officiels, comme la préfecture d'Oran le 5 mai, les bâtiments scolaires ou universitaires, comme la bibliothèque des Facultés le 7 juin.

Au début, la population européenne tint bon, mais un vent de panique souffla sur elle à partir du début de mai : beaucoup de familles n'eurent plus qu'une idée : quitter coûte que coûte cette terre de violence. L'O.A.S. tenta d'abord de s'opposer à des départs qu'elle tenait pour une démission; elle y renonça à Alger dès le 22 mai, mais c'est seulement le 24 juin que, renversant sa position, elle recommanda aux Européens d'Oran de quitter l'Algérie avant le 1^{er} juillet.

Dès auparavant certains de ses éléments eux-mêmes avaient admis de négocier avec le F.L.N., car ils avaient fini par comprendre que leur action ne pouvait mener à rien qu'à la destruction de ce pays qui leur restait cher. Le 1^{er} juin, par l'intermédiaire de M. Jacques Chevallier, ancien maire d'Alger, le docteur Jean-Jacques Susini et l'ex-colonel Gardes acceptèrent de rencontrer M. Farès, président de l'Exécutif provisoire. Le 6, tandis que le président Farès s'envolait vers Tripoli, où siégeait en principe le Conseil National de la Révolution Algérienne, M. Mostefaï, l'un des représentants du F.L.N. à l'Exécutif provisoire, prenait contact avec M. Chevallier. Le même

jour pourtant, l'O.A.S. rompait la trêve de fait qui s'était établie à Alger depuis le 1^{er} juin. Un peu plus tard, le 12, les activistes réclamaient qu'un statut organique fût garanti à la communauté européenne d'Algérie, mettant ainsi en cause l'une des déclarations d'Evian. Pourtant, les négociations avaient repris en secret à Alger et un accord de cessez-le-feu intervint le 17 juin entre l'O.A.S. et les représentants du F.L.N.; il fut révélé par une déclaration de M. Mostefaï et un communiqué de l'O.A.S. publiés ce même jour.

Mais le lendemain, l'O.A.S. d'Oran et celle de l'Est algérien désavouèrent sèchement l'accord conclu à Alger; cette attitude fut confirmée par une lettre à l'Agence France-Presse de l'ex-général Gardy; et, tandis qu'à Alger le couvre-feu et la censure étaient supprimés et que le travail reprenait, Oran et Bône étaient le théâtre de nouvelles violences: un gigantesque incendie ravagea, à partir du 25 juin, les installations pétrolières du port d'Oran. Mais, à Oran même, l'O.A.S. commençait à perdre courage; elle capitula le 27 juin, après que l'ex-général Gardy eut pris la fuite vers l'Espagne et que l'ex-colonel Dufour eut donné l'ordre de cesser les destructions. On vit même se former à Oran le 28 un « comité de réconciliation » constitué de personnalités d'origines diverses.

Ainsi donc plusieurs dirigeants de l'O.A.S. s'inclinaient devant le fait accompli et reconnaissaient implicitement l'indépendance algérienne, avec l'espoir qu'une réconciliation était encore possible et que les Européens pourraient continuer à vivre en Algérie. A vrai dire, il était trop tard: depuis près de deux mois, les terribles violences qu'avaient déclenchées l'O.A.S. avaient semé la panique parmi les Européens et ne pouvaient pas ne pas avoir attisé la rancœur des Musulmans. Déjà bien des familles avaient franchi la mer, abandonnant tous leurs biens derrière elles. La politique de désespoir avait abouti au contraire de ce que souhaitaient les activistes: loin d'entraîner la reconnaissance des droits des Européens en tant que communauté, elle avait incité ces mêmes Européens à quitter une terre qu'ils aimaient passionnément, mais où ils n'avaient plus le courage de vivre. La démesure et la rage du désespoir l'avaient trop longtemps emporté.

Au milieu de tous ces désordres, les institutions provisoires de l'Algérie avaient pourtant vu le jour. A côté d'un Haut-Commissaire français, M. Fouchet, qui représentait l'autorité légitime, on avait vu naître un Exécutif provisoire présidé par M. Abderrahmane Farès qui prit peu à peu en main l'administration du pays, prépara le scrutin d'autodétermination, l'algérianisation de l'administration et l'avènement d'une Algérie indépendante.

Sa première tâche, longtemps vaine, fut de parvenir au rétablissement de la paix; dès le 30 mars, M. Farès s'adressa aux Algériens, leur demandant de « continuer à dompter leurs nerfs », puis aux Français à qui les Algériens tendaient la main, affirma-t-il. « Algériens, Algériennes, dit-il dans sa péroraison, l'Exécutif provisoire que j'ai l'honneur et la fierté de présider, malgré les derniers soubresauts qu'il est résolument décidé à vaincre avec votre précieux concours, sera celui de la paix des âmes, des cœurs, des esprits, et aussi, de la réconciliation fraternelle de tous les Algériens ». Le Conseil des Ministres du 6 avril approuva la composition de l'Exécutif qui, dès lors,

eut la faculté d'agir dans la légalité et fut officiellement installé le 7 par le Haut-Commissaire dans la cité administrative de Rocher Noir.

Il eut bientôt à sa disposition, le 21 avril une « force de l'Ordre » de 40 000 hommes, placés sous les ordres de M. Mokdad, préfet de Saïda, pour lutter contre l'O.A.S. Il organisa le retour en Algérie des Musulmans qui s'étaient réfugiés en Tunisie et au Maroc : un premier convoi de 133 réfugiés venant de Tunisie foula de nouveau le sol algérien le 10 mai. Enfin, le 13 mai, il fixa le référendum d'autodétermination au 1^{er} juillet et décida que, dans l'éventualité d'un vote favorable à l'indépendance, une assemblée constituante serait élue dans les trois semaines. Huit partis ou mouvements sollicitèrent l'autorisation de participer à la campagne électorale; par décision du 8 juin, cinq seulement la reçurent : le F.L.N., le P.C.A., le P.S.U., le Comité Blida-Mitidja pour le soutien des accords d'Evian, et le Mouvement pour la coopération. Le P.P.A. de Messali Hadj, le parti socialiste S.F.I.O. et le Comité pour l'Algérie nouvelle virent leur demande rejetée pour vice de forme; ils protestèrent, un délai leur fut accordé pour se mettre en règle et finalement, par décision du 15 juin, seul le P.P.A. fut écarté de la campagne électorale.

Cette campagne fut ouverte le 13 juin par une déclaration du G.P.R.A. : il demandait aux Algériens de voter « oui » pour consacrer l'indépendance du pays, annonçait une réforme agraire exclusive de toute discrimination raciale, se déclarait décidé à respecter les garanties données aux Européens par les accords d'Evian et appelait ceux-ci à coopérer à l'établissement de l'Algérie nouvelle pour « faire tous ensemble l'Algérie ». Plus tard, le 18 juin, M. Farès à son tour, demanda à la population de voter « oui » et s'adressa spécialement aux Européens en insistant sur les garanties qui leur étaient déjà assurées et sur celles dont ils bénéficieraient en particulier dans les villes d'Alger et Oran.

Il est trop tôt encore pour apprécier pleinement l'action de l'Exécutif provisoire, faute de connaître tous les documents nécessaires. On doit dire toutefois qu'il sut conserver de bout en bout la confiance du Gouvernement français, nouer contact avec le G.P.R.A. et ne jamais prendre de mesure importante sans la lui soumettre, et faciliter l'accord du 17 juin entre F.L.N. et O.A.S.; en dépit des efforts de M. Jacques Chevallier, il n'est pas sûr que cet accord aurait été conclu sans la ténacité et l'esprit de décision de M. Farès.

Pendant la période transitoire, on assista à des regroupements ou des tentatives de regroupement politique : dès le 10 mai, on annonçait la formation dans le Constantinois, de « Comités pour le soutien des accords d'Evian et la réconciliation » par des Européens et des Musulmans. Toutefois, c'est seulement après le 17 juin que le mouvement prit de l'ampleur, sur l'initiative d'Européens, semble-t-il.

Le 18 juin, l'Union Générale des Travailleurs Français d'Algérie et du Sahara qui, dès le 29 mai, se déclarait prête à entrer en contact avec les Algériens, « F.L.N. compris », invitait les Européens à « jouer la carte d'une Algérie nouvelle ». A la fin de juin, des contacts s'établissaient, des comités de réconciliation se créaient à Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Constantine, Oran, etc. Il est difficile de dire quelle était la part de la lassitude, de la sincérité

ou de l'opportunisme dans ces initiatives. Elles venaient trop tard ou trop tôt, car le temps n'avait pas encore pu estomper le souvenir des excès d'hier et de sept ans.

De son côté le Mouvement National Algérien de M. Messali Hadj tenta de revenir sur la scène algérienne. Il commença, le 6 avril, par se défendre de tout lien avec l'O.A.S., ce qui prouve au moins qu'une accusation de ce genre avait été lancée contre lui. Un mois plus tard, M. Messali Hadj, au cours d'une conférence de presse, réitéra la même affirmation, preuve que l'accusation courait toujours, et proposa au F.L.N. une rencontre au sommet. Quelques temps après, le 28 mai, le chef du M.N.A., jusque là soumis à un régime de résidence surveillée, fut mis en complète liberté par le Gouvernement français. N'ayant pas reçu de réponse du F.L.N. au sujet de sa demande de rencontre au sommet, le M.N.A. lança l'idée d'un gouvernement national provisoire après l'autodétermination, gouvernement où devraient être représentées toutes les tendances algériennes (1^{er} juin). Puis il se transforma en parti politique légal, alors que le M.N.A. vivait dans la clandestinité, et reprit son vieux sigle de P.P.A. (Parti du Peuple Algérien), peut-être avec l'espoir qu'il lui ramènerait nombre d'anciens adhérents.

Ces tentatives pour reprendre rang dans l'Algérie nationaliste n'aboutirent à aucun résultat. Au contraire, on annonça le 9 juin qu'un accrochage s'était produit entre deux groupes armés du F.L.N. et du P.P.A., faisant 6 morts et 15 blessés. Le F.L.N. se refusait donc systématiquement à quelque concession que ce fût à l'égard du P.P.A. : il n'acceptait que les ralliements individuels.

Le P.C.A., lui, se contenta pendant la période transitoire de demander et d'obtenir l'autorisation de participer à la campagne pour le référendum et invita ses adhérents à voter « oui ».

Quant au F.L.N., la fin des combats avec l'armée française lui procura une euphorie de bien courte durée. Certes il pouvait chanter victoire, puisque l'Algérie allait être indépendante et qu'il allait la diriger, cela ne faisait de doute pour personne. Mais cela ne le débarrassait pas de sa méfiance à l'égard du Gouvernement français dont il n'arrivait pas à admettre pleinement la sincérité : il le soupçonnait volontiers de connivence avec l'O.A.S. parce qu'il constatait que la lutte contre l'O.A.S. n'était pas menée avec toute la vigueur qu'il y eût mise. C'était ne pas tenir compte de la pénible situation morale où se trouvaient les forces de l'ordre : officiers et soldats français, tout comme beaucoup de policiers, répugnaient à engager une lutte sans merci contre leurs concitoyens et le gouvernement lui-même reculait devant les mesures extrêmes. Le F.L.N. interprétait autrement l'attitude des autorités et des forces françaises. Peut-être aussi ne parvenait-il pas à oser croire en sa propre victoire.

Il avait aussi d'autres problèmes. Les prisonniers du château d'Aulnoy, Ben Bella et ses compagnons d'infortune, furent accueillis par le G.P.R.A. avec de grandes démonstrations d'allégresse : ce fut un grand jour que celui où l'organisme directeur du F.L.N. put se réunir au complet à Rabat le 22 mars. Mais le retour des absents qui, depuis plus de cinq ans vivaient dans une tout autre atmosphère que leurs « frères », allait bientôt poser de sérieux problèmes.

Il apparut tout de suite que M. Ben Bella n'avait pas oublié que, jusqu'au 22 octobre 1956, il dirigeait le mouvement révolutionnaire algérien. Dès le 5 avril, il déclara à l'agence Tass que l'Algérie serait socialiste. Puis, lors de la réunion tenue par le G.P.R.A. à Tunis le 17 avril, la question des attributions précises du vice-président revenu fut posée. Le lendemain, les anciens détenus d'Aulnoy se rendirent à la frontière algéro-tunisienne pour y prendre contact avec l'A.L.N. A cette occasion, M. Ben Bella prononça un discours où il présentait le Maghreb uni comme une étape vers l'unité du monde arabe. Bientôt le G.P.R.A. en vint à démentir par la voix de M. Yazid (23 avril) qu'il y eût des divergences en son sein et que M. Ben Bella eût prononcé les violents propos antisionistes qu'on venait de lui prêter. De son côté, M. Ben Bella crut bon de préciser le 24 avril qu'à son avis les accords d'Evian devaient être respectés et appliqués loyalement. L'U.G.T.A., pour sa part, déclarait le 17 mai qu'elle avait constitué un secrétariat provisoire élargi pour préciser les buts et les moyens de la révolution.

On recueillait en somme l'impression qu'à la veille de l'indépendance le F.L.N. commençait à connaître une crise. Maintenu plus ou moins uni pendant sept ans par les nécessités de la lutte, il s'ébrouait au moment où il allait prendre en main le sort de l'Algérie : les hommes et les idées, jusque là contenus par la discipline de guerre, ne pouvaient manquer de s'affronter.

A cet effet, le C.N.R.A. fut convoqué à Tripoli de Libye pour le 1^{er} juin. Il eut le temps jusqu'au 7 de mettre au point un programme de base pour l'indépendance, mais, à partir du 7, une scission se produisit — on le sut plus tard — entre le président du G.P.R.A., M. Ben Khedda, et ses amis politiques d'une part, les anciens détenus d'Aulnoy et une majorité des membres du C.N.R.A. d'autre part. Se sachant minoritaire, M. Ben Khedda préféra quitter la partie avec la plupart des membres du G.P.R.A. et l'organisme directeur de la révolution algérienne dut se séparer sans avoir mis au point un programme d'action précis.

En effet le programme de Tripoli ne contenait que des principes généraux, sans aborder les problèmes de mise en place du nouveau système politique algérien. Il commence par une longue partie récapitulative et critique où est étudiée la situation de l'Algérie à la veille de l'indépendance; l'accent est mis sur les points suivants : les accords d'Evian, qui ne sont pas remis en cause, l'état d'esprit des Français d'Algérie, la présence des troupes françaises sur le territoire algérien, les conséquences de la guerre, la menace néo-colonialiste française et enfin les insuffisances du F.L.N. qui a laissé se développer en son propre sein des tendances féodales et dont les dirigeants se sont séparés de la masse. Toutefois la lutte armée a donné au peuple conscience de ses possibilités, notamment quand il s'agit de la jeunesse, et a donné naissance à un sentiment révolutionnaire.

Cela étant, la lutte armée doit faire place à la lutte idéologique : il s'agit de faire complètement disparaître le paternalisme et le féodalisme et de faire prendre conscience au peuple de ses responsabilités, grâce à une « avant-garde conscience » faite de paysans, de travailleurs, de jeunes et d'intellectuels révolutionnaires. Ces buts à atteindre sont l'édification d'un Etat moderne et le « rejet absolu, de toutes les formes de subjectivisme », la

promotion d'une culture nationale basée sur la langue arabe, révolutionnaire et scientifique, la routine devant être strictement bannie. L'Islam aura sa place dans la nouvelle société algérienne, en tant que facteur dynamique, débarrassé des superstitions qui l'encombraient.

L'Etat algérien assumera des tâches économiques dont la première consistera à lutter contre la domination étrangère et le libéralisme économique : l'aide étrangère ne devra être considérée que comme « une force d'appoint ». Il faudra en outre accomplir une œuvre de planification fondée sur une révolution agraire à tendance collectiviste, le développement de l'infrastructure, la nationalisation du crédit et du commerce extérieur, des richesses minières et énergétiques, et l'industrialisation à laquelle des capitaux étrangers seront appelés à participer.

L'Etat devra aussi réaliser les aspirations sociales des masses en élevant le niveau de vie général, ce qui aura pour conséquence « l'austérité des mieux nantis », en luttant contre l'analphabétisme et pour le développement de la culture nationale, en améliorant l'habitat et la santé publique, ce qui conduira à la nationalisation de la médecine, en libérant la femme de ses contraintes traditionnelles.

Enfin le nouvel Etat devra lutter contre l'impérialisme et le colonialisme avec le soutien des pays socialistes, et mener une politique neutraliste; il soutiendra les mouvements de lutte pour l'unité du Maghreb, du monde arabe et de l'Afrique; il donnera son appui aux mouvements de libération en Angola, en Afrique du Sud et dans l'Est africain; il travaillera en faveur de la coopération internationale.

Ce programme est exprimé en un langage abstrait où sont nombreuses les expressions habituellement employées par les hommes politiques marxistes. On voit combien il est général et, dans une large mesure, en contradiction avec plusieurs des déclarations d'Evian : comment concilier le principe de nationalisation des ressources minières et énergétiques avec la *Déclaration de principes relative à la coopération économique et financière* où sont garantis les droits acquis et le respect des engagements antérieurs au 18 mars 1962 ? D'autre part, on est surpris que ce programme d'action se borne à des affirmations de principe non assorties de précisions pratiques. On aurait pu penser que ces précisions avaient été mises au point par le C.N.R.A. mais tenues secrètes pour des raisons de tactique, mais on s'aperçut plus tard qu'il n'en était rien et que c'est probablement sur ces questions pratiques que survint le différend entre les diverses tendances du G.P.R.A. Celui-ci se préparait donc à assumer la responsabilité des affaires algériennes avec un lot de grandes idées révolutionnaires, mais sans plan d'action précis.

Les contradictions internes pudiquement voilées à Tripoli n'allaient pas tarder à éclater au grand jour, à la veille même du référendum d'autodétermination. En effet, M. Khider, compagnon de détention de M. Ben Bella démissionna le 27 juin du G.P.R.A., démission aussitôt démentie, mais effective; le lendemain, M. Ben Bella quitta brusquement Tunis à bord d'un avion égyptien, gagnant Tripoli, puis le Caire. Le 29 juin, M. Ben Khedda prononça à Tunis une allocution où, après s'être félicité de ce qu'avait été la période transitoire, il proclama la légitimité du G.P.R.A. jusqu'à ce que fussent élus

les représentants du peuple algérien. Il lança un appel à l'ordre et à la sécurité et ne dissimula pas qu'après l'enthousiasme des premiers jours les difficultés ne manqueraient pas dans l'avenir. Pour finir, il se déclara certain de l'unité du peuple algérien. Or il savait bien que cette unité n'était qu'un souhait et en donna la preuve le lendemain même en destituant trois membres de l'état-major de l'A.L.N., le colonel Boumédiène et les commandants Mendjli et Slimane, ce qui souleva les protestations immédiates de l'armée.

C. — LA LUTTE POUR LE POUVOIR

Le vote d'autodétermination eut lieu comme prévu le 1^{er} juillet. Les résultats définitifs publiés par l'Exécutif provisoire le 3 août donnent les chiffres suivants : 6 562 478 électeurs étaient inscrits; 6 033 622, soit 91 % environ participèrent à la consultation; 23 390 bulletins furent annulés, les uns blancs, les autres nuls; sur les 6 010 232 suffrages exprimés, 5 993 754, soit 99,5 % répondirent favorablement à la question posée; 16 478 seulement furent négatifs. La proportion des « oui » atteignait environ 88 % des électeurs inscrits. Il serait intéressant de connaître la proportion des Européens parmi ceux qui ne se firent pas inscrire, s'abstinrent ou déposèrent un bulletin blanc ou nul, mais les documents publiés ne le permettent pas. En tout cas, comme on s'y attendait, une écrasante majorité se prononça pour une Algérie indépendante et coopérant avec la France.

Le lendemain à Tunis eut lieu un grand meeting présidé par M. Bourguiba en personne pour célébrer l'indépendance de l'Algérie. M. Ben Khedda y prit la parole au nom du G.P.R.A.; il en profita pour appeler l'A.L.N. à l'obéissance et souligner que tous les Algériens devaient se grouper autour du G.P.R.A.; dans sa péroraison, il évoqua la perspective d'un Maghreb uni. Au milieu de l'allégresse causée par l'indépendance transparaissait l'inquiétude suscitée par la crise algérienne naissante.

Le Président de la République française proclama le 3 juillet l'indépendance de l'Algérie, pendant qu'à Alger le Haut-commissaire français transmettait ses pouvoirs à l'Exécutif provisoire, seul organisme officiellement reconnu par le Gouvernement français. L'Algérie française avait vécu après une longue et cruelle agonie. Le même jour, le G.P.R.A. ou ce qu'il en restait vint s'installer à Alger, tandis que les troupes de l'A.L.N., venant du Maroc et de Tunisie, franchissaient les barrages frontaliers qui les avaient si longtemps tenues en respect.

L'indépendance fut célébrée à Alger le 5 au milieu d'un grand concours de population, mais le même jour une fusillade éclatait dans les rues d'Oran : 25 personnes environ y trouvèrent la mort, parmi lesquelles, 14 Européens; le nombre des blessés aurait dépassé 160. Ce ne fut pas le seul incident : le 6 juillet, une foule musulmane de plusieurs centaines d'individus envahit la cathédrale d'Alger située au voisinage immédiat de l'ancienne ville musulmane et y causa quelques dommages. Les autorités ecclésiastiques affectèrent de ne pas prendre la chose au tragique, mais l'événement était significatif. Un peu plus tard d'ailleurs, l'archevêque d'Alger fit remettre le bâtiment au

Gouvernement algérien qui le transforma très vite en mosquée, puisqu'aussi bien l'emplacement de cette église avait été occupé par une mosquée jusqu'en 1830.

Conséquence imprévue de l'indépendance, l'émir Saïd El-Djezaïri, descendant d'Abdelkader, informa le G.P.R.A. par un télégramme envoyé de Damas le 7 juillet qu'il renonçait au trône algérien et souhaitait s'établir comme un simple particulier dans son pays d'origine.

Pendant ce temps, le G.P.R.A. s'était tout de suite mis au travail en étroite collaboration avec l'Exécutif provisoire; en principe il se réservait les relations extérieures, l'administration du pays étant laissée à l'Exécutif jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale prévue. Le *Journal Officiel de l'Etat algérien* prit naissance le 6 juillet, des préfets musulmans furent nommés à Oran et Alger, les élections pour l'Assemblée nationale furent fixées au 12 août.

Beaucoup d'Européens continuèrent à quitter le pays, car la sécurité ne régnait pas partout, malgré les efforts des autorités, de l'A.L.N. et de la Force de l'ordre. Bon nombre d'Européens disparurent dès les premiers jours de juillet, la plupart pour jamais. Dans certains cas il s'agit de vengeances politiques, mais le vol fut plus généralement le mobile du crime : on s'en assura quand les meurtriers purent être retrouvés. Et pourtant, un bon connaisseur du pays, M. Jacques Chevallier, ancien maire d'Alger, se disait convaincu le 1^{er} juillet que 80 % des Français reviendraient en Algérie ! Néanmoins ceux qui restaient se montraient décidés à participer à la vie politique du pays, quoique dans une situation bien différente d'autrefois : le 8 juillet, les syndicalistes chrétiens publièrent une déclaration dans laquelle ils saluaient la nation algérienne et se déclaraient prêts « à œuvrer pour le développement du pays et accepter les sacrifices qu'il implique ». Deux jours plus tard, plusieurs personnalités européennes, parmi lesquels M. J.-J. Susini, le négociateur de l'accord du 17 juin, et l'ex-colonel Broizat, se réunirent à Alger avec l'intention de fonder un parti politique, afin de présenter des candidats aux élections pour l'Assemblée nationale. Quant au P. C. A., il fit savoir le 11 juillet qu'il participerait à la campagne électorale et proposa à la direction du F.L.N. de mener ensemble la bataille : *Alger Républicain*, le quotidien communiste d'Alger, interdit depuis septembre 1955, reparut le 16 juillet.

Enfin, ce même jour, l'Exécutif provisoire publia une série de mesures relatives à la consultation électorale du 12 août. Elle aurait lieu selon le système du scrutin de liste départemental à un tour; 196 sièges (180 pour les Musulmans, 16 pour les Européens) étaient à pourvoir; dans chaque département, le nombre des sièges était proportionnel au chiffre de la population lors du recensement de 1960. Toute modification des listes présentées entraînait la nullité du vote.

Tous les Algériens âgés de 21 ans au moins étaient électeurs : l'étaient aussi les Français nés en Algérie et y résidant depuis 10 ans au moins, ceux qui, n'y étant pas nés, y avaient résidé au moins 10 ans et dont les parents y avaient résidé le même temps, ceux enfin qui, quoique ne remplissant pas les conditions précédentes, comptaient 20 ans de résidence dans le pays. Le vote par procuration était admis.

Étaient éligibles tous les électeurs âgés de 23 ans au moins; les fonctionnaires élus devaient opter entre leur mandat de député ou leur fonction. La propagande électorale était autorisée du 26 juillet au 9 août; le scrutin aurait lieu le 12 août de 8 à 18 heures et la réunion de l'Assemblée était prévue pour le 16 août.

Une ordonnance du 17 juillet invita en outre les électeurs à se prononcer par oui ou par non sur la question suivante : « Voulez-vous que l'Assemblée élue ce jour soit constituante, conformément aux dispositions du projet de loi annexé à l'ordonnance n° 62-011 du 17 juillet 1962, relatif aux attributions et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale ? ».

Mais la nouvelle période transitoire ouverte par le scrutin du 1^{er} juillet devait durer, beaucoup plus longtemps qu'il n'était prévu, car la crise qui avait éclaté au mois de juin n'était pas résolue et, de rebondissement en rebondissement, allait durer jusqu'au 20 septembre.

Dès le 2 juillet, dans son discours de Tunis, M. Ben Khedda avait clairement défini sa position : l'A.L.N. devait obéir au G.P.R.A. autour duquel devaient se grouper tous les Algériens : c'était en somme affirmer la légitimité du seul G.P.R.A. jusqu'à ce que le peuple algérien se fût prononcé sur son avenir. Joignant d'ailleurs le geste à la parole, il vint s'installer à Alger avec ses ministres dès le 3 juillet. De son côté, M. Ben Bella ne restait pas inactif au Caire : il publia le 4 une déclaration tendant à préciser que le différend survenu au sein du G.P.R.A. ne portait pas sur l'application des accords d'Evian, comme certains s'étaient empressés de le répandre, mais seulement sur les mesures récemment prises à l'encontre de l'état-major de l'A.L.N. En somme, il ne paraissait pas vouloir envenimer les choses. Deux jours après pourtant, il déclarait à un correspondant de l'agence France-Presse que les mesures prises à l'égard de l'état-major devaient être rapportées et qu'il faudrait réunir le C.N.R.A. dans les plus brefs délais. M. Ferhat Abbas faisait des déclarations analogues à Sétif le 5 juillet. En somme chacun restait sur ses positions et commençait à compter des alliés : l'A.L.N. du Maroc occupa le 5 les locaux de la mission permanente du G.P.R.A. à Rabat, alors que la Fédération de France du F.L.N. déclarait le même jour ne recevoir d'ordres que du G.P.R.A. et que plusieurs membres du F.L.N. à Rabat protestaient contre le geste de l'A.L.N.

Le G.P.R.A. décida alors d'envoyer deux de ses membres, MM. Bitat et Yazid, à Rabat où se trouvait déjà M. Khider, opposant notoire. Les deux ministres s'entretenirent avec M. Khider le 8 juillet et furent rejoints par M. Ben Bella qui arriva du Caire le 9. Le même jour, le colonel Mohand Ou el-Hadj, chef de la wilaya III (Kabylie), partit, lui aussi, pour Rabat avec deux représentants de la wilaya IV (Alger). « Atmosphère fraternelle au colloque de Rabat », dirent alors certains qui annonçaient la mise au point d'un protocole pour sauvegarder l'unité compromise; mais d'autres laissaient entendre que rien n'était réglé. Les événements leur donnèrent raison : M. Ben Bella fit une entrée triomphale à Marnia, sa ville natale, et à Tlemcen le 11 juillet, puis à Oran le 12, avec l'appui incontestable de l'A.L.N. Il avait autour de lui M^{re} Boumendjel et M. Khider, compagnons de la première heure, auxquels venaient bientôt se joindre MM. Saadi Yacef, ancien chef de la

zone autonome d'Alger (Z.A.A.). M. Ferhat Abbas, le colonel Boumediène, M^{lle} Djamila Bouhired et bien d'autres encore. M. Boumendjel annonça le 13 que tout contact était suspendu entre les deux tendances. C'était admettre qu'il y avait bien deux groupes qui s'affrontaient, celui du G.P.R.A. et celui de Tlemcen; le 17, au cours d'une conférence de presse tenue à Tlemcen, le colonel Boumediène et M. Khider allèrent jusqu'à nier toute autorité au G.P.R.A. : bien loin de s'apaiser, la situation se tendait.

La destitution du colonel Boumediène était le prétexte du différend, mais si ce point seul avait été en question, on ne peut admettre qu'il aurait conduit à un pareil affrontement. En réalité, deux idéologies, deux vues de la situation présente et de l'avenir de l'Algérie animaient les deux groupes antagonistes, celui d'Alger étant probablement plus enclin à reconnaître les faits et à admettre des compromis, parce qu'il avait une plus claire connaissance de la situation. Mais l'on ne saurait non plus négliger le heurt de deux ambitions, celle de M. Ben Khedda qui, depuis près d'un an, assumait les responsabilités et admettait mal de disparaître au moment de la victoire, et celle de M. Ben Bella, l'un des principaux initiateurs de la rébellion de 1954, le personnage le plus en évidence jusqu'à sa mésaventure du 22 octobre 1956, l'homme qui cherchait et peut-être croyait mériter une compensation après plus de cinq années de captivité. Hypothèses que tout cela, car chacun porte encore son secret dans son cœur et le conservera peut-être jusqu'à la mort, mais hypothèses auxquelles on voudra sans doute accorder quelque vraisemblance.

Le 20 juillet, M. Farès, président de l'Exécutif provisoire, se rendit à Tlemcen et eut des conversations avec M. Ben Bella et ses partisans; le 21, les chefs des wilayas se mirent d'accord sur un projet de solution de la crise : ils proposaient l'institution d'un Bureau Politique du F.L.N., formé de membres du G.P.R.A. et de représentants des wilayas. Le Bureau fut en effet constitué à Tlemcen le 22 juillet; il comprenait MM. Ben Bella, Khider, Mohammedi, représentant le groupe de Tlemcen, Aït Ahmed, Bitat et Boudiaf, représentant le groupe opposé, et le commandant Benallah représentant les militaires. Toutefois la proclamation qui accompagnait la naissance du Bureau Politique n'était pas tendre pour les « ministres usurpateurs » du G.P.R.A. Le G.P.R.A. ne protesta pas sur le moment, mais décida de convoquer le C.N.R.A.; toutefois M. Dahlab, chargé des Affaires étrangères, démissionna le 24 et M. Krim déclara à l'agence France-Presse qu'il considérait comme illégale la formation du Bureau Politique. Le même jour, une fusillade éclatait dans le Centre d'Alger; M. Susini démentit aussitôt qu'elle ait été le fait de l'O.A.S., comme le bruit s'en était répandu. Le 24, le chef de la wilaya III réclama, à son tour, la réunion du C.N.R.A. et condamna la formation du Bureau Politique. L'accord entrevu le 23 juillet n'en était pas un.

Les choses allèrent de mal en pis le 25, car des troupes de la wilaya I (Aurès) favorables au Bureau Politique s'assurèrent par la force le contrôle de Constantine où fut arrêté M. Ben Tobbal, ministre du G.P.R.A. Aussitôt MM. Boudiaf et Krim s'installèrent en Kabylie où, avec l'appui des troupes de la wilaya III, ils se préparèrent à résister au « coup de force », cependant que MM. Abbas et Ben Bella faisaient mouvement vers l'Est et tenaient un

grand meeting à Tiaret avant de se diriger vers Orléansville. Allait-on assister à un affrontement armé moins de quatre semaines après l'indépendance ?

Le 26, M. Ben Tobbal fut mis en liberté. Différentes organisations du F.L.N., comme l'Union des Femmes Algériennes et l'Union Générale des Commerçants Algériens, ainsi que le P.C.A., lancèrent des appels pour l'unité. Le groupe de Tlemcen pencha alors vers un compromis et envoya M. Khider comme négociateur. Celui-ci rencontra successivement M. Ben Khedda le 27 et M. Krim le 28, puis partit pour Paris afin de prendre contact avec la Fédération de France du F.L.N. le 29. Là, il laissa entendre qu'un accord était possible, mais que le C.N.R.A. ne pourrait être convoqué dans un proche avenir.

La crise rebondit à nouveau le 30, alors qu'était annoncée une rencontre entre MM. Boudiaf, Khider et Krim : le premier nommé fut enlevé à Msila par des éléments de la wilaya I. Aussitôt fut créé à Tizi-Ouzou un Comité pour la Défense de la Révolution. La veille, les troupes de la wilaya IV avaient pris le contrôle de la ville d'Alger. Allait-on de nouveau à une lutte armée ?

Le 31, M. Boudiaf, relâché par ses ravisseurs, fut conduit à Alger où il rencontra MM. Khider, Krim et le colonel Mohand Ou el-Hadj, chef de la wilaya III. L'optimisme renaissait et fut confirmé le 2 août : le Bureau Politique l'emportait; il s'installa à Alger le 3 au milieu de l'enthousiasme populaire, mais laissait subsister à côté de lui le G.P.R.A. Il se réunit le 4 à Alger, en l'absence toutefois de M. Aït Ahmed, démissionnaire de « tous les organismes directeurs de la révolution ». Par contre, M. Boudiaf acceptait de participer aux travaux du Bureau Politique. Les membres de celui-ci se répartirent les tâches : M. Khider fut chargé du Secrétariat général, des finances et de l'information, M. Ben Bella de la coordination avec l'Exécutif Provisoire, M. Benallah des affaires militaires, M. Bitat de l'organisation du parti, M. Boudiaf des affaires extérieures et M. Mohammedi de l'éducation nationale et de la Santé publique. En somme, trois organismes directeurs s'installaient côte à côte à Alger : l'Exécutif provisoire, qui assumait la légitimité du pouvoir administratif et n'avait participé que de très loin à la crise, le G.P.R.A. privé de toutes ses attributions mais continuant à exister, et le Bureau Politique, vrai vainqueur de la crise, mais qui avait dû s'adjoindre M. Boudiaf, ami de M. Krim, et n'avait pas pu se débarrasser de ses adversaires. Le Bureau politique sentait bien que l'Algérie politique restait profondément divisée et que ces luttes intestines rencontraient la désapprobation d'une population avide de paix. C'est pourquoi il avait accepté un compromis qui ne lui plaisait guère. M. Ben Khedda, dans une longue déclaration du 3 août, n'avait pas tout à fait tort d'affirmer que le peuple avait « imposé l'unité aux dirigeants ». Mais cette unité était bien incertaine.

Le Bureau Politique commença par fixer les élections générales au 2 septembre. Les électeurs furent convoqués par un décret du 16 août et la campagne électorale ouverte le 18, mais de nouveaux événements allaient obliger le Bureau Politique à reporter les élections à une date ultérieure. En effet il rencontrait de sérieuses difficultés. Tout d'abord, M. Ben Bella accorda le 12 août une interview au journal communiste italien

Unita; il y traitait de l'Algérie future qui serait socialiste et des problèmes pendants, tels que la réforme agraire, les relations extérieures de son pays, la reconversion de l'Armée Nationale Populaire, le parti unique, mais y avait ajouté sur le conflit de Tripoli au mois de juin quelques phrases qui déplurent à M. Krim; celui-ci publia le lendemain une rectification assez sèche; le feu couvait toujours entre le Bureau Politique et le G.P.R.A.

Là n'était pourtant pas le plus grave. La préparation des élections suscitait de graves remous; le Bureau Politique avait décidé de présenter aux électeurs une liste unique, après consultation des divers organismes du F.L.N. Cette procédure souleva de vives protestations du P.P.A. qui s'éleva contre le principe du parti unique et demanda la réunion d'une table ronde entre dirigeants algériens. Peu après ce fut le tour du P.C.A. : il avait proposé au F.L.N. de constituer des listes communes et avait essuyé un refus.

Les plus graves difficultés venaient cependant des militaires; plusieurs unités faisaient régner le désordre là où elles se trouvaient et multipliaient les exactions : c'était le cas de certaines unités de la wilaya IV dans l'agglomération d'Alger. Aussi l'un des principaux soucis du Bureau Politique était-il d'opérer la « reconversion », c'est-à-dire la mise des militaires aux ordres du gouvernement : M. Ben Bella commença à s'y employer le 6 août à Constantine; le 10, M. Khider prononça une allocution où il disait que « la reconversion de l'A.L.N. présente un caractère d'indiscutable urgence ».

Cela ne faisait pas le compte de tous et des résistances se dessinèrent. Le Bureau Politique espérait les vaincre avec le soutien des masses populaires : le 22 août se déroula, à Alger, une manifestation en faveur du pouvoir civil et contre la wilaya IV. Le lendemain, chacun des antagonistes organisa sa manifestation, la wilaya IV au Champ de manœuvres, le Bureau Politique au Forum qui avait vu de si grands rassemblements au moment du 13 mai 1958. Le 24, un porte-parole des wilaya III et IV exprima l'hostilité de ces grandes unités à une reconversion trop rapide, estimant que l'armée devait contrôler les nominations civiles : les choses se gâtaient.

Elles prirent un tour très grave le 25 août : à la fin de la matinée, M. Khider lut une déclaration qui commençait par cette phrase : « Un danger très grave menace, encore une fois, notre pays... Le conseil de la wilaya IV, poignée d'officiers de l'A.L.N., veut imposer par la force des armes son autorité à Alger... ». Après avoir décrit les agissements de ses adversaires, il n'hésitait pas à dire : « ... le bureau politique proclame qu'il n'est plus en mesure d'exercer pleinement ses responsabilités ». Il concluait en laissant entendre que les listes de candidats aux élections devraient être revues et que ces élections étaient reportées jusqu'au moment où régnerait la paix. Aussitôt M. Boudiaf démissionna du Bureau Politique.

Une lutte ouverte était donc engagée entre les wilayas IV et III d'une part, le Bureau Politique et les autres wilayas d'autre part et non plus entre hommes politiques comme au mois de juillet. Au milieu de tout cela, le peuple commençait à montrer son mécontentement et sa lassitude aux cris de « *Sba'a snine, baraka* » (Sept ans, ça suffit), non pas qu'il prit parti pour les uns ou pour les autres autres, mais parce qu'il refusait de recommencer à subir des violences. Parmi les groupements ou les hommes politiques, les

uns se rangeaient aux côtés du Bureau Politique, les autres, plus nombreux, essayaient de s'entremettre, tel M. Ben Khedda qui n'eut d'ailleurs aucun succès; on pensait à une réunion du C.N.R.A. ou du G.P.R.A. La confusion était à son comble.

Le Bureau Politique et les wilayas qui le soutenaient ne perdaient pas leur temps. Pendant que des fusillades meurtrières éclataient à Alger, ils mettaient sur pied un plan d'action militaire. Dès le 30 août, le Bureau Politique faisait appel aux wilayas I, II, V (Oran) et VI (Sahara) pour rétablir l'ordre à Alger et les troupes d'Oranie s'ébranlaient vers l'Est, sans que les négociations entre les deux parties cessassent pour autant: M. Krim entre autres, s'affairait à aboutir à un compromis. On trouvera dans la chronologie un résumé au jour le jour de tous ces événements.

Le 4 septembre, alors que des combats se déroulaient encore au Sud et à l'Ouest d'Alger entre soldats de la wilaya IV et unités des wilayas V et VI, le Bureau Politique put se réinstaller à Alger et M. Ben Bella annoncer que « la crise était terminée ». De fait les wilayas III et IV reconnurent le lendemain l'autorité du Bureau Politique et l'ordre fut lancé de cesser le feu; les combats s'apaisèrent effectivement dans la journée du 6. Le 9, l'Armée Nationale Populaire (tel était maintenant son nom)¹ fit son entrée à Alger, au milieu d'un enthousiasme modéré. La veille, l'Exécutif provisoire avait fixé les élections au 20 septembre.

La victoire du Bureau Politique n'était pas douteuse; elle le fut encore moins quand fut publiée la nouvelle liste des candidats préparée par le Bureau Politique: plusieurs personnages en vue n'y figuraient pas, MM. Ben Khedda et Boussouf par exemple. Toutefois, MM. Boudiaf et Krim y demeuraient: 59 candidats de la première liste disparaissaient de la seconde. Peut-on dire qu'avec la victoire du Bureau Politique une option politique l'avait emporté sur une autre? Tout bien considéré, il apparaît que ce ne sont pas deux idéologies qui se sont affrontées au cours de cette crise; ni le principe de la révolution, ni celui des accords d'Evian n'étaient mis en cause; la reconversion de l'A.L.N., prétexte de l'affrontement, avait été à peu près complètement perdue de vue. Ce qui importait vraiment, c'était la conquête du pouvoir moins par un individu que par un groupe qui finissait par imposer sa loi à l'autre plus par la manœuvre que par la violence, car les combats de rue ou en rase campagne n'aboutirent pas à une hécatombe. Après cela, tel ou tel groupe pouvait protester contre la liste des candidats-députés: les jeux étaient faits, il n'y avait plus qu'à régulariser la victoire du Bureau Politique par un scrutin massif. Le 19 septembre, M. Ben Bella prononça un discours où il appelait les électeurs à remplir tous leur devoir et où il évoquait, du ton d'un chef de gouvernement, les principaux problèmes à résoudre d'urgence: rentrée scolaire, rentrée judiciaire, problème de l'emploi, problème des labours.

Le scrutin se déroula le 20 septembre, non sans que des éléments peu contrôlés de la wilaya IV essayassent de l'empêcher. Néanmoins, il n'y eut que 18,46 % d'abstentions. 6 328 000 électeurs étaient inscrits; 5 302 294 votèrent; 5 286 004 suffrages furent déclarés valables; 5 267 324 se prononcèrent pour la liste présentée et en faveur d'une assemblée constituante; il n'y eut

que 13 680 opposants, soit 2 000 de plus que le 1^{er} juillet. Certains, mécontents, crurent bon de manifester leurs sentiments par un tract anonyme répandu le 22 septembre où ils annonçaient la création d'un Parti de la Révolution Socialiste, accusaient le Bureau Politique de se maintenir « par la force des armes et avec l'appui manifeste de l'Etranger » et déclaraient être des « militants » de l'A.L.N., de l'O.P.A. (organisation politique et administrative) et des organisations nationales (femmes, travailleurs, étudiants, jeunes du F.L.N.).

L'Assemblée nationale se réunit le 25 septembre, se vit remettre les pouvoirs de l'Exécutif provisoire, proclama la République Algérienne Démocratique et Populaire et élut comme président M. Ferhat Abbas. Le lendemain elle chargea M. Ben Bella de former le premier gouvernement algérien par 141 voix sur 189 votants et 158 suffrages exprimés. Le gouvernement fut constitué le lendemain et présenté à l'Assemblée le 28 septembre : à cette occasion, le chef du gouvernement investi prononça un discours programme où il affirmait que, sur le chapitre de la constitution, le gouvernement observerait une neutralité absolue; puis il proclamait sa fidélité au programme de Tripoli et son respect des accords d'Evian, précisait que « l'aspiration au socialisme est un objectif fondamental des peuples sous-développés » et qu'en conséquence « la réforme agraire apparaît comme un objectif fondamental de la Révolution Algérienne ». Il envisageait ensuite une politique d'industrialisation et de construction. Dans l'immédiat, le Gouvernement algérien avait pour tâches de faire régner la sécurité sur toute l'étendue du territoire, de reconverter l'A.L.N., de lutter « contre la sous-administration du pays par l'algérianisation de la fonction publique », d'assurer la rentrée scolaire et les labours pour l'année à venir. Pour tout cela il souhaitait une collaboration confiante entre le gouvernement et toute l'assemblée. Il terminait en esquissant une politique étrangère de l'Algérie. Le discours et le ministère furent approuvés par 159 voix contre 1 et 19 abstentions.

Après trois mois d'incertitude et de crise, l'Algérie avait enfin une assemblée régulièrement élue, un gouvernement et un programme : si précaire que fût sa situation à bien des points de vue, elle pouvait enfin souffler.

D. — LE GOUVERNEMENT DE M. BEN BELLA

Par contraste avec le semestre précédent, les trois derniers mois de l'année 1962 peuvent être considérés comme la première période de calme au moins relatif que l'Algérie ait connue depuis le 1^{er} novembre 1954. Aussi n'est-il pas utile, comme on l'a fait auparavant, de suivre les événements au jour le jour et peut-on se borner à signaler les faits saillants sans conserver leur ordre chronologique.

On soulignera d'abord que les affaires courantes prennent une place de plus en plus grande, dans la presse quotidienne. Le 1^{er} novembre, le pays célèbre avec ferveur sa première fête nationale au cours de laquelle le chef du gouvernement évoque la mémoire des martyrs (*chouhada*) qui sont tombés depuis 1954. A la fin de l'année, c'est l'approbation du budget, devenue rituelle

dans presque tous les pays du monde. En raison de la situation financière, le budget n'est adopté que pour trois mois et est marqué du signe de l'austérité, mais l'Assemblée Nationale l'adopte à l'unanimité et sans débat (29 décembre). Entre ces deux dates, de nombreuses institutions sont mises ou remises en place : les tribunaux normaux rentrent le 2 octobre, la cour d'appel le 11; l'ancienne cathédrale redevient mosquée et une prière solennelle y est dite le 2 novembre en présence de plusieurs membres du gouvernement et du président de l'Assemblée; l'université est ouverte le 17 décembre; l'Assemblée désigne ses commissions, notamment celle de la constitution, formée de 30 membres, le 22 novembre. Ces événements n'ont pas encore le caractère de routine que connaissent les pays habitués à une longue tranquillité; ils n'en constituent pas moins les signes d'un retour à une vie paisible.

Là n'est pas, bien entendu, l'essentiel, car de nombreux problèmes très graves se posent et tout particulièrement celui de l'ordre public longtemps perturbé du fait de l'O.A.S., puis des troubles de juillet à septembre. Des mesures sont prises dès le 2 octobre contre ceux qui ont accaparé des biens vacants soit qu'ils s'en soient emparés sans rien demander à personne, soit qu'ils les aient achetés dans des conditions suspectes. Le lendemain, le Conseil des Ministres étudie un projet de création de juridictions pénales populaires. Le 4, 62 véhicules volés sont rendus à leurs propriétaires; le 8 est entreprise une campagne pour l'assainissement de l'agglomération algéroise appelée « opération ordre, esthétique, propreté ». Et, si l'on a encore à déplorer, le 3 novembre, l'enlèvement du sous-préfet de Fort-National, la sécurité est peu à peu assurée, grâce à la coopération de la police et de l'armée : ainsi, le 3 décembre, l'A.N.P. mène une opération d'envergure dans le centre d'Alger. A la fin de l'année, la situation peut être considérée comme satisfaisante.

Pour en arriver là, le gouvernement ou le Bureau Politique avaient pris de nombreuses mesures pour réorganiser l'administration. En effet, l'exode massif des Européens avait laissé une administration exsangue qu'il était urgent de remettre sur pied. Le Conseil des Ministres avait envisagé des élections municipales pour la fin de l'année; il fut obligé de revenir sur son intention. Toutefois il nomma 10 maires dans le Grand Alger, parmi lesquels un Européen, le 5 octobre. Quelques jours plus tard, les comités de vigilance qui s'étaient créés au cours de la crise furent supprimés (13 octobre). Les anciens prisonniers et internés politiques élurent leur bureau le 20 du même mois. Tandis que l'on s'affairait à recruter du personnel enseignant en Algérie, en France ou dans le Proche Orient, des locaux furent réquisitionnés le 22 pour remplacer provisoirement les bâtiments scolaires détruits. Le 26, bien des rues d'Alger furent débaptisées, les noms de héros de la lutte pour l'indépendance remplaçant ceux de grands personnages français : Michelet et Saint-Saëns eux-mêmes ne trouvèrent pas grâce devant la commission *ad hoc*. Le 28, le Gouvernement interdit la vente de boissons alcoolisées aux Musulmans : cette mesure fut complétée le 28 décembre par un décret interdisant aux Musulmans la consommation des mêmes boissons. Le 13 décembre, un décret rendit exécutoires et valables les décisions prises en matière civile par les commissions de justice du F.L.N. et de l'A.L.N.

Tout cela n'était que mesures particulières. L'ensemble de la question administrative fut examiné par le Bureau Politique au cours d'une réunion

qui se tint du 26 novembre au 1^{er} décembre. Les structures du parti firent l'objet d'une étude approfondie, ainsi que les limites d'action du parti, du Gouvernement, de l'administration et de l'A.N.P., car ces divers organismes avaient parfois tendance à traiter des mêmes questions et à se gêner les uns des autres. Cette étude amena le Bureau Politique à envisager un profond remaniement de l'administration pour la mieux adapter aux réalités algériennes. Il avait notamment constaté des « lacunes dans presque tous les domaines de l'activité nationale, dues à l'incompétence ou à des freinages conscients ». Il décida de créer, pour porter remède à cela, une Commission Nationale d'Epuration qui travaillerait avec l'aide de sous-commission départementales, régionales et communales, composées de représentants du parti, du gouvernement, de l'administration, de l'U.G.T.A., de l'U.G.E.M.A. et de l'U.F.A. Ces commissions étaient autorisées à mener des investigations et enquêtes dont le résultat serait communiqué au Bureau Politique seul habilité à prendre des décisions. Ces mesures visaient des tenants plus ou moins avoués de l'ancien régime, mais aussi des militants qui, au cours des mois passés, avaient fait preuve d'incapacité, voire de malhonnêteté. Dans son commentaire du 2 décembre, M. Khider ajouta que les traitements des hauts fonctionnaires allaient être réduits et ne dépasseraient jamais 200 000 anciens francs par mois et que, s'il le fallait, des mesures de mobilisation seraient prises pour empêcher les fonctionnaires d'abandonner le service de l'Etat pour des tâches plus lucratives. L'année s'acheva donc dans une atmosphère d'austérité.

L'on s'efforçait aussi de résoudre l'irritante question de ceux qui avaient collaboré avec l'autorité française, comme civils ou comme militaires pendant la guerre d'Algérie. Dès l'indépendance, beaucoup d'anciens supplétifs, dont le nombre ne peut être précisé, même approximativement, furent arrêtés ou subirent des tortures jusqu'à la mort. Il semble que les procédés à leur égard aient beaucoup varié d'une région à l'autre. Après la formation du Gouvernement Ben Bella, il y eut encore des décisions contradictoires à ce sujet : 16 anciens supplétifs furent libérés par l'A.N.P. à Sidi Bel Abbès le 23 octobre, alors que d'autres étaient arrêtés en Kabylie le 7 novembre. Le 14 du même mois, la commission nationale d'organisation du F.L.N. demanda que les Algériens anti-nationaux fussent frappés d'indignité nationale.

On peut dire néanmoins que les plus sérieux efforts du gouvernement portèrent sur la situation économique; il importait avant tout de réduire le chômage qui, vers la fin de septembre, atteignait à peu près la moitié de la population active et d'assurer le ravitaillement de la population en denrées de base pour l'année à venir. De très grands efforts furent donc faits pour assurer les labours et les semailles : le Ministre de l'Agriculture, M. Amar Ouzegane, et M. Ben Bella lui-même firent une tournée en Kabylie du 11 au 15 novembre pour se rendre compte de la situation et des résultats obtenus. On trouvera des indications détaillées à ce sujet dans la chronique économique. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement s'inquiéta de l'exode des travailleurs algériens vers la France qui prit vite des proportions considérables, au point que le 20 novembre, un appel fut lancé aux Algériens émigrés pour leur demander de regagner le territoire national où l'on avait besoin d'eux.

Au milieu de toutes ces tâches, le Gouvernement algérien devait compter avec diverses sortes d'opposition plus ou moins aiguë.

Le Parti de la Révolution Sociale, toujours anonyme, mais qu'on savait dirigé par M. Boudiaf, lança le 14 novembre un nouveau tract où il accusait M. Ben Bella d'incapacité, puis un autre le 22, adressé aux « frères algériens émigrés en France » et critiquant la « bureaucratie montante qui se signale par son travail de division et de mouchardage ».

De son côté, M. Aït Ahmed tint une conférence de presse le 18 octobre et ne ménagea pas ses critiques plus ou moins voilées; le 24 novembre, il démissionna de la Commission parlementaire des finances et du plan; s'il n'était pas dans l'opposition, il n'en était pas loin. Il en était de même de M. Boudiaf qui, le 15 novembre, avait démissionné de l'Assemblée nationale.

Le P.P.A., toujours tenu systématiquement à l'écart, vit interdire le 3 novembre le *Cri du Peuple*, son organe de presse. Le 5, M. Messali Hadj demanda à M. Ben Bella la libération des militants du P.P.A. détenus en Algérie. Il ne semble pas que cette demande ait retenu l'attention.

Les plus grandes difficultés vinrent de l'U.G.T.A., des travailleurs algériens en France et du parti communiste. Les Algériens de France étaient divisés : alors que la Fédération Française du F.L.N., qui avait penché du côté du G.P.R.A. pendant la crise de juillet, tenait une attitude réservée à l'égard du F.L.N., certains travailleurs se déclaraient au contraire ses partisans. Finalement le Bureau Politique proclama la dissolution de la F.F.F.L.N. et organisa à sa place une Amicale des Algériens de France.

L'U.G.T.A. était intervenue à plusieurs reprises au cours de la crise et entendait de toute évidence jouer un rôle politique. Elle continua dans cette voie en « exigeant », le 2 octobre, la participation des travailleurs à l'élaboration de la constitution de la République algérienne. Puis, le 1^{er} novembre dans un éditorial de *l'Ouvrier*, elle confirma son désir de rester autonome par rapport au F.L.N. Le 22 novembre, à la suite de la dissolution de la Fédération de France du F.L.N., l'U.G.T.A. précisa que rien n'était changé pour elle vis-à-vis de l'Amicale des travailleurs algériens nouvellement créée. L'U.G.T.A. cherchait donc à maintenir ses distances envers le F.L.N., ce qui semblait indiquer assez clairement certains désaccords entre les deux organismes. Un arrangement y mit fin le 20 décembre : les deux mouvements se mirent d'accord pour admettre que l'U.G.T.A. était libre de s'organiser et d'agir à sa guise et que le parti veillerait à faire respecter son autonomie organique, tout comme il n'admettrait pas d'atteinte à la liberté syndicale. Mais l'orientation de l'U.G.T.A. devait rester conforme au programme de Tripoli et la centrale ouvrière devait apporter une collaboration sans réserve à la politique économique et sociale du pays; des contacts périodiques seraient établis entre les deux organismes directeurs. Il était entendu aussi que les travailleurs algériens demeuraient solidaires de ceux du monde entier. Les mêmes dispositions étaient étendues à l'Amicale de France. On pouvait considérer que cet accord mettait fin à la tension antérieure et que « l'ouvriérisme », comme dit un dirigeant algérien, était jugulé.

Avec le P.C.A. au contraire, les choses allèrent de mal en pis. Pourtant le P.C.A., tout en maintenant son autonomie, n'avait cessé d'approuver la

politique du F.L.N., avec l'espoir de se faire reconnaître officiellement, comme il avait maintes fois tenté de le faire depuis 1956; le 3 octobre encore, conjointement avec le Parti Communiste Français, il proclama l'alliance des peuples algérien et français contre le néo-colonialisme. Mais, dès le 9 novembre, le P.C.A., désespérant sans doute d'obtenir quoi que ce fût, prit une attitude d'opposition en protestant contre la formule du parti unique. Alors les événements se précipitèrent : le journal *el-Hourriya*, organe du parti communiste, fut saisi le 23 et le parti lui-même interdit le 29. La presse du F.L.N. et le gouvernement précisèrent bien que cette interdiction ne visait pas le P.C.A. en tant que tel, mais bien tous les partis, puisque la concurrence avec le F.L.N. n'était pas admise; le P.C.A. n'ayant pas mis fin de lui-même à ses activités, le gouvernement se voyait obligé d'y mettre bon ordre. On peut penser en effet qu'il n'y a pas de conflit idéologique grave entre les deux partis, mais que le F.L.N., ayant adopté la doctrine du parti unique, seule valable à son avis dans la situation présente de l'Algérie, n'entend faire aucune exception, même en faveur d'un parti qui l'a soutenu depuis 1956 sans défaillance et malgré bien des rebuffades.

Le P.C.A. constitue donc la dernière opposition en date au F.L.N. et certainement pas la moindre, en raison de ses liaisons internationales et de la formation sérieuse de ses militants. Il compte d'ailleurs au gouvernement des adversaires irréductibles, comme le ministre Amar Ouzegane qui a consacré tout un livre à l'attaquer. Il est donc à prévoir que le parti, devenu clandestin, ne ménagera pas le F.L.N. chaque fois que celui-ci baissera sa garde.

Malgré l'accord intervenu le 20 décembre, on peut se demander si l'opposition de l'U.G.T.A. a définitivement baissé pavillon. Le texte de l'accord est suffisamment vague pour que puissent apparaître des divergences d'interprétation capables de ranimer la querelle, d'autant plus que, d'un côté comme de l'autre, les dirigeants restent en place et doivent conserver quelque méfiance vis-à-vis les uns des autres.

Le P.P.A. subsiste dans la position d'opposant clandestin, tout comme le P.C.A. Etant donné l'âge de M. Messali Hadj, il est permis de penser que son rôle personnel est terminé. Quant à la doctrine, on ne voit pas bien ce qui distingue F.L.N. et P.P.A., mise à part la doctrine du parti unique et les rancœurs accumulées tout au long de la guerre. Le P.P.A. apparaît donc comme un feu qui couve sous une épaisse couche de cendres, voué à l'extinction selon toute vraisemblance, capable cependant de se ranimer et de grouper brusquement autour de lui une foule d'opposants, au cas où se produiraient en Algérie de sérieux bouleversements. Verrait-on alors se joindre à lui le Parti de la Révolution Sociale dont on ne sait vraiment rien ? C'est une question sans réponse valable.

Il faut noter enfin que l'organisation même du F.L.N. n'est pas encore bien établie. Au contraire du Néo-Destour qui, au lendemain de l'indépendance tunisienne, apparaissait comme une force bien organisée et partout présente dans le pays, le F.L.N., tout entier tourné vers la lutte contre la France, ne s'était pas préparé à encadrer la nouvelle nation algérienne. Le Bureau Politique s'est efforcé d'y pourvoir lors de sa session de fin novembre; il est trop tôt, à la fin de 1962, pour juger de l'efficacité des mesures prises.

Avant de terminer cette chronique, il apparaît nécessaire d'examiner à travers ses discours et interviews, les idées du Chef du Gouvernement algérien. En effet, comme tous les hommes politiques en vue de notre époque, M. Ben Bella a été amené bien des fois à prendre la parole en public, soit de son propre chef, soit parce qu'on l'en sollicitait. Il est donc possible de tracer une esquisse de ses positions politiques.

Peut-on parler vraiment de doctrine ? Le mot ne paraît guère approprié, car le passé de M. Ben Bella, homme d'action avant tout, ne le disposait pas à commencer par un programme *a priori* et de plus la situation de l'Algérie, lorsqu'il prit le pouvoir, exigeait qu'il traitât les problèmes de l'heure avant de se lancer dans des constructions idéologiques. Deux idées toutefois reviennent presque sans cesse dans ses déclarations publiques, celles d'un régime socialiste et de la personnalité culturelle de l'Algérie.

A vrai dire ces deux idées sont plutôt des aspirations très fortes que des concepts clairement définis. Interrogé par *el-Moudjahid*, sur le socialisme algérien (27 octobre), M. Ben Bella répond qu'il s'oppose à toutes les formes de colonialisme et s'attachera à paralyser la surenchère des armements, puis il s'oriente aussitôt vers les conséquences concrètes de ce socialisme : la réforme agraire, la nationalisation de tous les moyens de production et l'abolition de tous les privilèges. En ce qui concerne la personnalité culturelle du pays, le chef du gouvernement la voit s'épanouir dans un retour à la tradition arabe et islamique, mais il admet sans difficulté que l'évolution vers cet idéal ne pourra être que lente. Et il parle plus souvent de la rentrée scolaire et du recrutement des maîtres, parce qu'il se trouve alors sur le terrain des faits qui lui convient davantage.

Si bien que l'on trouve dans ces discours beaucoup plus une position en face des problèmes de l'heure qu'un véritable corps de doctrine. Deux idées fondamentales guident toutefois M. Ben Bella dans ses prises de positions : la fidélité au programme de Tripoli et le respect des accords d'Evian, deux idées parfois difficiles à harmoniser, il faut bien le dire, mais qui ont pu être conciliées jusqu'à la fin de 1962.

Certains problèmes hantent véritablement le Chef du Gouvernement algérien, car ils lui paraissent à juste titre vitaux pour l'avenir immédiat et lointain de l'Algérie. L'un d'eux est celui de la rentrée scolaire et de l'équipement scolaire du pays; on a l'impression qu'il est soulagé de pouvoir affirmer dès le 10 novembre qu'en ce qui concerne les enseignements supérieurs et secondaires, le nombre des élèves ne sera pas inférieur à celui de l'année précédente, compte tenu du départ des Européens. Il y revient dans presque tous ses discours importants.

Les problèmes économiques le préoccupent au moins autant, car il est effrayé par la situation économique du pays et veut y remédier aussitôt, par l'opération « labours » dont il parle constamment, puis par la réforme agraire qui préparera l'avenir économique et moral du pays. Mais, s'il affirme sans cesse que l'Algérie est d'abord un pays rural, il est persuadé qu'elle doit devenir une puissance industrielle et insiste là-dessus à maintes reprises. Il traite souvent aussi des problèmes de reconstruction des villages ruinés par la guerre et de l'amélioration de l'habitat.

Une autre question le préoccupe vivement, celle de l'administration de l'Algérie. Là aussi, le départ des Européens a creusé un terrible vide, plus encore dans les campagnes que dans les villes. Aussi appelle-t-il la jeunesse algérienne à ne pas désertier les campagnes : « Allez aux villages, à la campagne, voir vos frères et les aider à réaliser notre programme révolutionnaire » (1^{er} novembre).

Il se préoccupe aussi à plusieurs reprises de la moralité de la jeunesse et particulièrement de la consommation de l'alcool : « Quant à notre jeunesse, je lui dis que le pays attend beaucoup d'elle. Je lui conseille pour son intérêt qui est l'intérêt général de fuir et s'éloigner des choses malsaines que nous sommes décidés à combattre. Nous avons déjà interdit la vente de l'alcool. Vous devez vous abstenir non pas parce que nous en avons interdit la vente seulement, mais sachez que l'Islam l'a interdit parce qu'il est nuisible à votre santé et à votre moral » (10 novembre).

Quant il traite d'affaires occasionnelles, comme la reconversion de l'A.L.N., l'épuration administrative, l'interdiction des partis, M. Ben Bella se montre toujours modéré dans son expression : jamais il ne se laisse aller à des condamnations fracassantes. De même, il use d'un langage simple, sans prétention littéraire, clair et net, qui semble bien traduire une pensée sans détour et une volonté ferme. Dans l'ensemble, il apparaît comme un pragmatique et un concret, un modéré aussi qui n'a pas de goût pour la démagogie et ne cherche pas à enflammer les foules. Pour tout dire, un homme bien équilibré, conscient de ses possibilités et de ses limites, soucieux de l'intérêt général et très sérieux.

LA TUNISIE POLITIQUE EN 1962

Par comparaison avec l'Algérie et même le Maroc, la vie politique tunisienne en 1962 apparaît comme singulièrement calme, si l'on met à part les derniers jours de décembre qui ont vu la découverte avant accomplissement d'un complot contre la vie du chef de l'Etat. Les principales questions qui ont occupé le gouvernement et l'opinion au cours de l'année 1962 se trouvent hors du champ de cette chronique, puisqu'il s'agit surtout des relations franco-tunisiennes et des séquelles de l'affaire de Bizerte, de la fin de la guerre d'Algérie et des mesures de planification adoptées par le Gouvernement tunisien (voir chroniques diplomatique et économique).

Quelques événements d'importance politique variable peuvent cependant être signalés et tout d'abord l'appui publiquement apporté à la politique du Président de la République par les personnages religieux du Cap Bon (16 février), ce qui peut apparaître comme une sorte de reprise de contact entre M. Bourguiba et les milieux traditionnels.

Puis c'est, le 11 avril, le remariage de M. Bourguiba avec M^{me} Wassila Ben Ammar. Événement privé en principe, mais rien de ce qui touche la vie d'un homme aussi connu que M. Bourguiba n'est tout à fait privé. Certains

milieux tunisiens ont aussi voulu voir dans cette union le signe d'un rapprochement avec la bourgeoisie capitaliste de Tunis. D'autres ont reproché au président d'avoir abandonné la compagne des mauvais jours et la mère de son fils unique. Petits remous que tout cela.

La naissance d'un Front National Démocratique tunisien annoncée à Rabat le 29 mars par M. Mohammed Abdelkafi, disciple de feu Salah Ben Youssef, ne semble pas de plus grande importance. En annonçant la formation du nouveau groupement, M. Abdelkafi se livra à une critique sévère du régime tunisien, dénonçant « le parti unique comme étant l'organe d'oppression d'un seul homme » et affirma que son parti lutterait « par tous les moyens légaux jusqu'à la restauration d'un régime démocratique et satisfaisant aux revendications populaires tunisiennes ». Il se peut que ce parti ait travaillé dans l'ombre et surgisse brusquement sur la scène tunisienne; il n'a pas fait parler de lui jusqu'à la fin de 1962.

On peut encore mentionner la mort de l'ancien Bey, Sidi Lamine, survenue le 30 septembre. C'était un homme effacé dont la fin fut aussi discrète que la vie.

Cela mis à part, la Tunisie connut une vie politique parfaitement calme jusqu'au 24 décembre, rythmée par les discours du président Bourguiba qui, fidèle à sa méthode éprouvée, ressentait comme un besoin de prendre la parole devant d'importantes fractions de la population tunisienne pour les faire participer aux soucis et aux espoirs de leurs dirigeants et les mettre au courant des intentions du pouvoir.

On ne retiendra ici que quelques-uns de ceux qui traitent de politique intérieure. S'dressant le 20 mars aux membres du Conseil national du Néo-Destour, il fait d'abord l'historique de cette institution, instrument essentiel de la lutte pour l'indépendance, mais qui, depuis, a perdu de son importance et il en vient à expliquer pourquoi certains anciens de ce conseil n'ont pas été convoqués : à des situations nouvelles, il faut des hommes nouveaux; quiconque jouait un rôle de premier plan dans la lutte n'est pas forcément habilité à préparer l'avenir économique du pays, car c'est la planification qui fournit le thème principal du discours. Tout cela est dit avec simplicité et bonhomie, par un homme qui s'explique sans chercher les effets oratoires.

Le même ton reparait lorsqu'il reçoit à Monastir le 18 août les membres du congrès des étudiants tunisiens; et pourtant il les tance pour avoir préféré, dans leur réunion, les grands thèmes politiques aux questions professionnelles qu'ils connaissent et qui les regardent. Mais il profite de ce contact avec des jeunes pour donner une définition du socialisme tunisien en train de devenir doctrine d'Etat : socialisme persuasif qui fuit la contrainte et la haine et veut mettre en vigueur un collectivisme modéré.

C'est encore sur un ton de confiance ou de récit au coin du feu que, lors de la Journée des Martyrs, le 9 avril, il évoque la mémoire des pionniers de la lutte pour l'indépendance. Devant le congrès de l'Union des Femmes de Tunisie au Kef (26 décembre) le Président n'hésite pas à aborder franchement le problème de la démographie et de la limitation volontaire des naissances.

Bref, à travers les discours du président Bourguiba, on peut se faire une très bonne idée, exacte et vivante, des problèmes de la Tunisie presque au jour le jour.

L'année 1962 était près de s'achever dans le calme et le travail, comme elle avait commencé, lorsqu'éclata la surprenante nouvelle qu'un complot contre la vie du Président et le régime avait été découvert très peu avant sa mise à exécution. Des déclarations faites par M. Bourguiba lui-même le 26 décembre et par M. Bahi Ladgham le 27 apportèrent les premiers détails sur cette affaire.

Un petit groupe de Tunisiens, formé de membres du Vieux Destour, de partisans de Salah Ben Youssef, de résistants du temps de la lutte pour l'indépendance, de quelques officiers de l'armée et d'un membre au moins du Néo-Destour, délégué adjoint du parti à Bizerte, avait décidé d'assassiner le Président dans la nuit du 20 décembre, grâce à la complicité d'un officier de la garde présidentielle, et de s'emparer du pouvoir avec l'appui de quelques éléments des forces armées. Un sous-officier dont la collaboration avait été sollicitée révéla ce qu'il savait; les conjurés furent rapidement arrêtés. « D'anciens chevriers s'apprêtaient à devenir ministres », s'écria M. Bourguiba quand il fit connaître le complot.

D'après les déclarations officielles, les conjurés n'avaient pas de programme précis, mais tentaient d'exploiter le mécontentement populaire, car certains marchés n'étaient pas bien approvisionnés en huile et l'on jasnait sur le luxe des nouveaux palais présidentiels.

M. Bourguiba, qui paraît avoir été aussi surpris que choqué par cette affaire en tira à contre-cœur la conclusion suivante : « Notre révolution qui a entrepris une œuvre gigantesque et jouit du soutien de la majorité écrasante du peuple, doit être en mesure de se défendre par tous les moyens ». A peine la nouvelle connue, des messages de sympathie affluèrent à la Présidence et des manifestations eurent lieu à Tunis le 28 décembre en faveur de M. Bourguiba. C'est sur cette fausse note que prit fin l'année 1962.

LE MAROC EN 1962

La vie politique du Maroc a été dans l'ensemble à peine plus agitée que celle de la Tunisie, mais marquée, vers sa fin, par la promulgation d'une constitution après approbation massive du peuple marocain.

Avant d'en arriver à ce sujet essentiel, il convient toutefois d'indiquer quelques événements politiques d'importance variable.

On notera d'abord la mort en France, le 28 septembre, du Chérif Sidi Abdelhay el-Kittani. Chef de confrérie religieuse et ennemi personnel et acharné de la famille alaouite, ce personnage avait joué un rôle de premier plan dans les événements qui, en 1953, aboutirent à la déposition du sultan Sidi Mohammed, plus tard Mohammed V. Depuis le retour du souverain

exilé, le chérif Kittani vivait en France et ne faisait plus parler de lui, bien qu'il eût sûrement conservé dans son cœur la haine du Roi et de ses enfants.

Au cours de l'année, le roi Hassan II prit des mesures de grâce à l'égard des rebelles de 1958 (affaire du Rif) : il autorisa l'ancien ministre Lahcène el-Youssi à quitter l'Espagne où il vivait exilé pour revenir au Maroc (28 février) et grâcia les Rifains qui avaient été alors condamnés (11 septembre). Ces gestes étaient conformes à la politique d'apaisement et d'unité du roi Mohammed V et de son successeur. Par contre le gouverneur de Casablanca mit fin le 26 juin à l'activité d'un groupe sioniste accusé de préparer en secret l'émigration de Juifs marocains vers Israël.

On peut encore signaler quelques remaniements ministériels qui furent publiés le 18 juillet, 18 octobre, 1^{er} novembre et 12 décembre. Sauf le dernier, ils étaient de peu d'ampleur et sans importance politique, puisqu'ils touchaient des individus et non des groupements. Mais le 12 décembre, un *dahir* décharge de ses fonctions de Ministre d'Etat M. Mohammed Hassan el-Ouezzani, Chef du Parti Démocratique Constitutionnel, qui, le 9 décembre, avait publiquement fait connaître qu'il considérait comme illégal le référendum constitutionnel.

Il faut donner une place à part au procès des « hérésiarques » de Nador, qui provoqua d'importantes réactions au Maroc et dans le monde. Le 15 décembre, le tribunal de Nador condamna à mort 3 des inculpés, 5 à la prison perpétuelle, un à la prison à temps et en relaxa 5. Il s'agissait de 13 Marocains et d'un Syrien, tous jeunes, accusés de « rébellion », désordre, atteinte à la sécurité publique, constitution d'association de malfaiteurs et atteinte à la foi religieuse ». Ces jeunes gens appartenaient en effet à la secte des Behaïs, née en Perse au milieu du XIX^e siècle et considérée comme hérétique par les Musulmans orthodoxes. L'agence Maroc-Information ne cacha pas dès le 16 décembre qu'elle désapprouvait le verdict; trois jours plus tard *Al-Alam*, organe de l'Istiqlal considéra au contraire le jugement comme légitime; les *Phares*, journal de M. Guedira, prit le contre-pied de cette opinion le 23 et, le 27, les deux journaux s'en prenaient l'un à l'autre. Il est vraisemblable que tous les Marocains modernistes partageaient l'opinion des *Phares*. Cette affaire eut un certain retentissement dans la presse mondiale.

Enfin, dès avant l'affaire de la constitution, les milieux politiques du Maroc avaient été agités par quelques remous. Les étudiants marocains de Paris n'acceptèrent pas, le 2 avril, d'écouter une conférence de M. Douiri, ministre de l'Economie nationale. Plus tard, au cours de leur congrès (19-22 juillet), les membres de l'Union Nationale des Etudiants Marocains critiquèrent vivement la politique économique du gouvernement. Quelques jours après, le président de l'U.N.E.M. invité au congrès de l'U.N.E.T. qui se tenait à Bizerte, déclara que ses camarades étaient hostiles au régime monarchique. L'Istiqlal procéda dans cette affaire comme il l'avait fait à propos des syndicats : il suscita une association d'étudiants plus conformiste, l'Union Générale des Etudiants Marocains (U.G.E.M.), dont M. Allal el-Fassi salua la naissance à Tanger pendant le congrès de son parti (28-29 juillet).

L'attitude de l'U.N.E.M. ne faisait d'ailleurs que suivre celle du chef de

l'Union Nationale des Forces Populaires (U.N.F.P.), M. Ben Barka, qui, dans une déclaration faite le 29 mai à un envoyé de la Radio tunisienne, avait critiqué non seulement la politique, mais la structure même du Maroc. Ces positions n'étaient pas du goût de tout le monde : trois engins explosèrent le 7 septembre dans l'imprimerie qui éditait les publications de l'U.N.F.P., de l'Union Marocaine du Travail (U.M.T.) et du Parti Communiste Marocain (P.C.M.). Un peu plus tard, le 16 novembre, M. Ben Barka faillit être victime d'un mystérieux accident d'automobile sur la route de Casablanca à Rabat; lui et ses amis accusèrent aussitôt la police de l'avoir provoqué. D'autres bruits ont couru et la lumière n'est pas encore faite sur cette affaire.

Dès le début de l'année (11 janvier), le roi Hassan II avait confirmé son intention de promulguer une constitution avant 1963 et de la soumettre à un référendum populaire, soutenu en cela par le parti de l'Istiqlal (15 janvier). Le roi réitéra ce que l'on pouvait considérer comme une promesse dans le discours qu'il prononça le 3 mars pour célébrer l'anniversaire de son accession au trône.

A mesure qu'approchait l'échance, les partis politiques précisèrent leurs positions au sujet de la future constitution. M. Ben Barka, le 1^{er} novembre, déclara que seule une assemblée constituante pouvait faire œuvre valable, alors que l'Istiqlal (Conseil national des 3 et 4 novembre) approuvait la procédure annoncée par le roi.

Un *dahir* du 4 novembre édicta les règles du référendum constitutionnel : les Marocains des deux sexes âgés de 21 ans jouiraient du droit de vote et recevraient une carte d'électeur; une commission électorale examinerait les réclamations. Les règles du vote, du dépouillement et de la proclamation des résultats étaient minutieusement exposées.

Voyant que l'idée d'assemblée constituante émise par M. Ben Barka n'était pas retenue, l'U.N.F.P. condamna le projet de constitution dès le 8 novembre, alors qu'il n'était pas encore officiellement connu et décida le 15 de boycotter le référendum.

Enfin, le 18 novembre, jour anniversaire de l'élévation de Mohammed V au trône, le Roi fit publier le texte du projet constitutionnel et en donna le commentaire dans un discours où il soulignait qu'en le proposant au peuple il ne faisait qu'achever l'œuvre de son père et restait fidèle à sa pensée. Il indiqua aussi la grande part qu'il avait personnellement prise dans la rédaction du document.

Le projet commence par des dispositions générales où sont énumérés les principes fondamentaux du régime : « Le royaume du Maroc, Etat musulman souverain dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du grand Maghreb »; il a de plus pour objectif « la réalisation de l'unité africaine » et entend œuvrer « dans le cadre des Organismes internationaux... pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde ». En ce qui le concerne particulièrement, « le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale », la souveraineté appartient à la Nation, il ne peut y avoir de parti unique, tous les Marocains sont égaux devant la loi et bénéficient des mêmes droits politiques (liberté de circulation, d'opinion et d'asso-

ciation), économiques et sociaux (droits de grève et de propriété, égalité des obligations militaires et fiscales). « L'Islam est la Religion de l'Etat, qui garantit à tous le libre exercice des cultes ».

Trois organismes assurent la direction du pays : le Roi, le Parlement et le Gouvernement. Le Roi ne se contente pas de régner, mais jouit de prérogatives étendues : il nomme les ministres, dissout la chambre des représentants, commande l'armée, signe et ratifie les traités, détient le droit de grâce et peut proclamer l'état d'exception.

Le Parlement est composé de deux Chambres. Celle des Représentants est élue pour 4 ans au suffrage universel; celle des conseillers est élue pour 6 ans et renouvelable par moitié tous les 3 ans; 2/3 de ses membres sont élus par les assemblées locales, le dernier tiers par les Chambres économiques (Agriculture, Commerce et Industrie, Artisanat) et par les représentants des syndicats; seuls sont éligibles les membres de ces divers groupements. Quant au gouvernement, il est « responsable devant le Roi et devant la Chambre des Représentants ».

Un titre entier est consacré aux rapports de ces divers pouvoirs entre eux. Le Parlement jouit du pouvoir législatif, mais l'initiative en cette matière appartient conjointement au Gouvernement et au Parlement et le Roi peut demander un nouvel examen d'une proposition de loi, comme il peut la soumettre au référendum populaire; au cas où le référendum s'avère contraire au vote du Parlement, la Chambre des Représentants est automatiquement dissoute, mais la Chambre élue à la place ne pourra pas être dissoute de toute une année. Le Gouvernement peut poser la question de confiance, comme les députés peuvent déposer une motion de censure sur lesquelles un vote n'intervient qu'au bout de trois jours.

Le pouvoir judiciaire est indépendant des autres et soumis au contrôle d'un Conseil supérieur de la Magistrature présidé par le Roi et composé de 4 membres de droit et de 6 membres élus par les différentes catégories de magistrats. A côté des tribunaux ordinaires est instituée une Haute Cour de Justice chargée de juger, le cas échéant, les membres du Gouvernement et composée par moitié de membres élus par les deux Chambres.

Les collectivités locales sont les Préfectures, les Provinces et les Communes qui « élisent des assemblées chargées de gérer démocratiquement leurs affaires ». Le projet institue en outre un Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan présidé par le Roi, et une Chambre constitutionnelle de la Cour Suprême qui a pour mission d'arbitrer les différends pouvant surgir entre le Gouvernement et le Parlement et de statuer sur la régularité des consultations électorales.

L'initiative en matière de révision constitutionnelle appartient conjointement au Premier Ministre et au Parlement. Les projets de révision sont soumis aux deux Chambres et doivent recueillir la majorité des voix dans chacune, après quoi ils sont soumis au référendum. La forme monarchique de l'Etat et l'Islam ne peuvent tomber sous le coup d'une révision.

Enfin, des mesures transitoires prévoient la mise en place des institutions dans un délai de 5 à 10 mois pour le Parlement et d'un an pour les autres

institutions. Jusque là, le pouvoir législatif et réglementaire continuera à être le fait du Roi.

C'est à des spécialistes du droit constitutionnel qu'il appartiendra d'apprécier ce projet. On ne peut toutefois s'empêcher de faire remarquer qu'Islam mis à part, la nouvelle constitution du Maroc ne retient rien des institutions traditionnelles du pays. Cette volonté de renouvellement total correspond bien aux aspirations des jeunes modernistes et à leur aversion envers le vieux Maroc médiéval et poussiéreux. Un changement aussi total est-il prudent, alors qu'une importante proportion des Marocains, surtout parmi les paysans, vit encore selon des modes traditionnels ? Peut-être Mohammed V, homme circonspect par excellence, eût-il essayé de ménager quelques transitions tout en se tournant vers l'avenir. Bien que Hassan II ait placé la constitution à l'ombre de son père, on peut avancer que son apport personnel n'y est pas mince : elle est l'expression non seulement de ses connaissances juridiques, mais aussi de son tempérament profond.

Cette constitution présente, à n'en pas douter, de très fortes analogies avec la constitution française de 1958, encore qu'elle s'en sépare sur d'assez nombreux points : par exemple, la Chambre des Conseillers ne ressemble pas au Sénat français. En tous cas, la constitution marocaine est d'inspiration purement occidentale. Il sera curieux d'observer comment ce schéma occidental sera mis en pratique par les Marocains.

On y constate enfin un désir d'établir un équilibre durable entre les différents pouvoirs : Roi, Gouvernement, Parlement et peuple. La nouveauté peut-être la plus importante de la nouvelle règle du jeu marocaine réside dans la participation directe du peuple à la gestion des affaires non seulement par un suffrage universel qui n'avait jamais fonctionné au Maroc avant 1960, mais encore par l'usage du référendum auquel le Roi peut avoir recours en maintes occasions. Point de transition : le peuple marocain, après avoir mené pendant des siècles une vie politique essentiellement locale, qui ne dépassait pas les limites d'une tribu ou d'une confédération de tribus, se voit tout d'un coup appelé à décider des affaires générales du royaume. Expérience audacieuse, même dans les villes et plus encore dans les campagnes, mais que sa hardiesse peut mener au succès.

Aussitôt le texte du projet fut largement répandu et la consultation populaire fixée au vendredi 7 décembre. Les partis autorisés à prendre part à la campagne du référendum étaient l'Istiqlal, le Mouvement Populaire, le Parti des Libéraux, l'U.N.F.P. et le Parti Démocratique Constitutionnel. On se souviendra que le Parti Communiste Marocain est interdit depuis 1959.

Dès le 20 novembre, la campagne battit son plein : M. Guedira, collaborateur intime du Roi, prononça une allocution radiodiffusée dans laquelle il insistait sur le caractère démocratique du projet soumis au peuple marocain et expliquait pourquoi le recours à une Assemblée constituante n'était apparu ni comme nécessaire, ni comme possible. Selon lui, en effet, l'expérience du Conseil constitutionnel institué par le roi Mohammed V en 1960 avait prouvé combien était difficile le fonctionnement d'une pareille institution ; de plus, jusqu'à la promulgation d'une constitution, c'est le Roi qui détenait le pou-

voir suprême et non pas une assemblée constituante qui n'eût été concevable qu'en cas de vacance du pouvoir.

Dans les milieux politiques, ce fut un grand remue-ménage. L'Istiqlal par la voix de M. Allal el-Fassi se prononça pour le projet et appela ses adhérents à voter « oui », suivi aussitôt par l'U.G.T.M. La ligue des Oulémas, ou docteurs de la loi musulmane, se prononça dans le même sens, ainsi que le Parti des Libéraux, les communautés israélites, l'U.G.E.M., l'Union Marocaine des Agriculteurs et le Mouvement Populaire. Un Parti Socialiste Marocain, créé le 23 novembre, vint également à la rescousse.

En face se dressaient l'U.N.F.P., l'U.M.T. et l'U.N.E.M. ainsi que le Parti Démocratique Constitutionnel qui, d'emblée, préconisa l'abstention. On peut se demander si c'est bien contre le projet lui-même que se déchaînaient les progressistes ou au moins autant contre la procédure employée pour la préparation et le vote du projet. En somme le Roi avait écarté de tout cela les hommes politiques, en faisant une affaire entre son peuple et lui; les opposants se refusaient à admettre pareille manière de faire.

Le 5 décembre, le Roi adressa aux Marocains un nouveau discours radio-diffusé, dernier épisode de la campagne. « Ce projet, dit-il, je l'ai voulu conforme aux principes religieux de l'Islam, inspiré de nos traditions et de nos mœurs, et aussi adapté aux exigences de notre temps et faisant participer le peuple à la gestion des affaires de l'Etat ». Il rappela à nouveau le souvenir de son père, déclara que le projet était conforme à sa volonté et, pour conclure, demanda aux électeurs de répondre « oui ».

Le vote eut lieu comme prévu, sans incident sérieux, semble-t-il, à ceci près que l'U.N.F.P. fit connaître la veille du scrutin que 883 de ses adhérents, dont beaucoup étaient désignés comme membres des commissions de vote, avaient été arrêtés les jours précédents sous des prétextes divers. Les résultats suivants furent proclamés le 11 décembre :

Inscrits	4 654 955
Votants	3 919 737
Bulletins nuls	72 722
Suffrages exprimés	3 847 015
Oui	3 733 816
Non	113 199

Ainsi, en dépit des consignes d'opposition ou d'abstention lancées par l'U.N.F.P., le P.D.C. et leurs satellites, le nombre des opposants et des abstentionnistes était faible, puisque le projet présenté par le Roi atteignait un pourcentage de 80 % environ par rapport aux électeurs inscrits.

Le 8 décembre, M. Guédira fit une déclaration où l'on relève cette phrase : « Le peuple marocain a renouvelé son contrat et sa confiance avec la monarchie en toute liberté, avec tout ce qu'elle représente comme passé et avenir ». Le même jour, le Roi accorda une interview à la R.T.F. mais attendit la proclamation officielle des résultats pour s'adresser au peuple marocain dans un message du 14 décembre. Après avoir évoqué, comme toujours, la mémoire de son père, il se félicita de la maturité et de l'unité dont le peuple marocain avait fait preuve et attira l'attention de ses auditeurs sur les

nombreuses élections qui allaient avoir lieu pour la mise en place des institutions. Il ne manqua pas de souligner aussi que des efforts considérables demeuraient nécessaires pour faire progresser le pays.

On remarquera à ce propos que le Roi Hassan II a pris l'habitude de s'adresser aux Marocains plus souvent encore que ne le faisait son père. Certes, il se montre moins direct et familier que le président Bourguiba, moins concret que le président Ben Bella. Toutefois, ses allocutions, relativement longues, n'ont plus le caractère à la fois paternaliste et compassé, très « chérifien » en somme, que conservaient les discours de son père. Il semble que le Roi aime ce contact avec le peuple; on comprend peut-être mieux alors que la constitution en maintienne expressément la possibilité.

Ainsi, après un peu plus de six ans d'indépendance, le peuple marocain était doté d'institutions modernes, comme le lui avait promis Mohammed V dès son retour d'exil. Restait à savoir ce que deviendraient ces institutions dans la pratique : la réponse ne pouvait être fournie qu'en 1963.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Deux ouvrages parus en 1962 ont trait à la vie politique de l'Afrique du Nord en général. Le premier lui est consacré, mais on ne permettra de ne pas en donner d'appréciation, puisque j'en suis l'auteur : LE TOURNEAU (R.), *Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane 1920-1961*, Paris, A. Colin, 1962. L'autre (BERQUE (J.), *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Ed. du Seuil, 1962) paraît bien loin du sujet considéré, puisqu'il s'arrête en 1939 et se veut sociologique avant tout. Mais l'ampleur et la profondeur des réflexions présentées font que cet ouvrage doit être considéré comme indispensable par quiconque s'occupe de politique maghrébine.

Sur la Tunisie, on citera le petit livre bref, mais plein d'idées et d'informations utiles, de RAYMOND (A.), *La Tunisie*, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je ?, n° 318), 1961, ainsi que l'étude récente et solide de DEBBASCH (Ch.), *La République tunisienne*, Paris, Libr. générale de droit et jurisprudence, 1962.

Pour le Maroc, on conseillera encore la lecture du livre de LACOUTURE (J. et S.), *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Ed. du Seuil, 1958. Bien que déjà ancien, il contient nombre de réflexions et de renseignements encore valables sur le Maroc indépendant. L'ouvrage de ASHFORD (D.), *Political change in Morocco*, Princeton, University Press, 1961, apporte une immense information recueillie sur place et doit être utilisé, bien que de lecture difficile par endroits.

Sur l'Algérie, on recommandera particulièrement les travaux de LACOSTE (Y.), NOUSHI (A.) et PRENANT (A.), *L'Algérie, passé et présent*, Paris, Ed. Sociales, 1960. Quoique relativement ancien et traitant de l'Algérie jusqu'à 1919, bien que nettement orienté du point de vue politique, ce livre fournit un tableau d'ensemble du premier siècle de l'occupation française qui, souvent, permet de mieux comprendre les événements présents. Le livre de

BEDJAOUI (M.), *La révolution algérienne et le droit*, Bruxelles, Ed. de l'Association internationale des juristes démocrates, 1961, apporte quantité de renseignements de première main sur l'organisation du F.L.N. pendant la guerre. On complètera son information en lisant l'ouvrage de MANDOUZE (A.), *La révolution algérienne par les textes*, Paris, F. Maspero, 1962 (3^e éd.) où l'on trouvera une importante information sur l'idéologie de la révolution algérienne. Enfin le travail de NOUSHI (A.), *La naissance du nationalisme algérien (1914-1954)*, Paris, Ed. de Minuit, 1962, présente un intéressant tableau de l'évolution des partis nationalistes et surtout de la situation économique algérienne jusqu'à la veille de la guerre.

Pour les événements de l'année 1962, on trouvera dans la bibliographie détaillée de cet ouvrage l'indication des principaux articles et reportages parus en 1962.

ROGER LE TOURNEAU.